



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Adefope (Nigéria)	453
Discours de M. Forde (Barbade)	457
Discours de M. Barre (Somalie)	462
Discours de M. Al Zawawi (Oman)	467
Discours de M. Jackson (Guyane)	469
Allocation de M. Pedro Verona Rodrigues Pires, premier ministre de la République du Cap-Vert	473
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Adamou (Niger)	477

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. ADEFOPE (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] :
Je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, de votre élection unanime à la présidence de cette assemblée. Je suis certain que votre bon sens, votre savoir-faire et, plus encore, l'intégrité reconnue que vous apportez à la vie politique de votre pays et aux relations internationales faciliteront notre objectif, nous permettant de prendre des décisions justes sur la plupart des points d'un ordre du jour fort long. Mon pays a d'excellents rapports avec votre grand pays, la Colombie. Les liens d'amitié qui unissent nos nations, notre attachement commun à la paix dans le monde et à la cause du bien-être universel de l'humanité devraient être le garant du plein concours de ma délégation.

2. Je voudrais également profiter de cette occasion pour féliciter M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, pour la manière remarquable dont il s'est acquitté des responsabilités de ce poste élevé. Sous sa présidence, l'Assemblée a tenu un certain nombre de sessions au cours desquelles d'importantes décisions ont été prises. Nous lui devons tous beaucoup pour l'exemple qu'il nous a donné.

3. Notre secrétaire général continue d'avoir droit à notre admiration pour la constance avec laquelle il recherche un monde juste, égal et libéré de toute haine, où tous les Etats et tous les peuples pourront vivre en paix et en harmonie, sur une base d'interdépendance. Le Nigéria trouve de l'encouragement dans son dévouement à la réalisation de ces espoirs et de ces aspirations, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus qu'il continuera d'enrichir l'Organisation par ses activités de chef.

4. Nous sommes heureux de cette occasion de pouvoir saluer parmi nous le nouvel Etat des Iles Salomon. Nous félicitons les dirigeants du nouvel Etat et espérons que l'Organisation des Nations Unies, et notamment les institutions spécialisées, l'aideront pour lui permettre ainsi de raffermir son indépendance.

5. En même temps, nous regrettons que, près de 18 ans après l'adoption à une écrasante majorité, à l'Assemblée générale, de la résolution 1514 (XV) relative à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, certains Etats se trouvent encore sous la domination coloniale. Tous les peuples du monde, quelle que soit leur race, leur couleur ou leur religion, devraient pouvoir, maintenant, exercer leurs droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

6. L'Assemblée générale ne peut valablement affirmer avoir réalisé les aspirations et les espoirs des fondateurs de l'Organisation. Nous nous rappelons qu'ils avaient proclamé "à nouveau [leur] foi dans . . . la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites".

7. Nous nous trouvons à un carrefour. La question est de savoir quelle route choisir. Les poteaux indicateurs sont clairs : le désastre et le chaos ou la paix, la sécurité et la coopération.

8. Heureusement, les enseignements de l'histoire sont nombreux et dynamiques. Les options ont toujours été là. Le choix devrait maintenant se présenter clairement. Le simple espoir est fugace, alors que les craintes de certains se présentent de la manière la plus précise. Les conséquences perturbatrices de la conception actuelle de trois mondes sont réelles, mais peuvent être dissipées. Nous pouvons marcher ensemble, comme des soldats dans une parade, encore que quelquefois nous ne soyons pas tous au pas.

9. L'égalité et l'équité devraient donc être les instruments dynamiques d'un changement et de la voie à emprunter. Nos objectifs devraient être la paix et la prospérité pour tous, fondées sur la confiance universelle et mutuelle; la réalisation de ces objectifs exige une modification intelligente d'objectifs et de politiques nationaux, qui se perpétuent eux-mêmes. Ces modifications, sans aucun doute, mettront rudement à l'épreuve le dévouement de toutes les nations, grandes et petites, faibles et fortes, à l'égard des objectifs de la Charte des Nations Unies.

10. Au cours de l'année écoulée, des étapes importantes ont été parcourues. L'Assemblée générale a tenu trois sessions extraordinaires portant sur de grandes questions allant du maintien de la paix et de la décolonisation à la recherche d'un monde nouveau exempt de guerre. De plus,

deux conférences mondiales ont été convoquées dans le cadre des Nations Unies pour éveiller davantage la conscience de l'humanité contre le racisme et la discrimination raciale. Une troisième conférence s'était donné pour but de mobiliser les capacités d'autosuffisance collective des pays en développement. Ces réunions visaient à acheminer l'humanité vers un monde meilleur. Aujourd'hui, les Nations Unies continuent à donner l'élan nécessaire à un mouvement dans cette direction. La confiance que nous mettons dans la capacité qu'a l'Organisation à éclairer notre chemin, pour que nous sachions où nous allons, est totale et absolue.

11. Ma délégation note, avec inquiétude, les vicissitudes qui ont marqué nos efforts en vue d'établir un nouvel ordre économique international. Le Nigéria apprécie, à sa juste valeur, l'importance des problèmes réels de développement auxquels se heurtent les pays en développement. On voit clairement que ces problèmes s'aggravent, en fait, et menacent la stabilité, l'ordre et la bonne gestion de certains pays.

12. On a dit que les pays du monde faisaient tous les efforts possibles, dans la limite des contraintes socio-économiques nationales du moment. Mais il est également vrai qu'il existe, maintenant, les moyens économiques et techniques nécessaires dans le monde pour mettre fin à un glissement progressif — et qui devrait, sans aucun doute, pouvoir être maîtrisé — vers le chaos dans les relations économiques internationales.

13. Cela présuppose que le problème de la misère abjecte et ses effets sur la qualité de vie des peuples des pays en développement peut et doit être efficacement attaqué, sur un plan général. Il doit devenir une question prioritaire exigeant des mesures internationales qui puissent répondre aux besoins des pays en développement, tels qu'ils les déterminent sur la base de leurs intérêts mutuels.

14. Le paradoxe tragique de la misère la plus absolue, existant au sein de la richesse croissante des pays développés, a été reconnu. Ce paradoxe a constitué la force motrice de l'expression spontanée d'une bonne volonté générale vers l'établissement du nouvel ordre économique international. Aux yeux de ma délégation, cela ne suffit pas. Les pays en développement ont besoin de plus que de simples engagements. Ils veulent un changement fondamental dans la structure des relations économiques internationales. Ils veulent une participation effective dans le processus de prise de décisions, surtout en ce qui concerne les négociations économiques internationales sur toutes les questions touchant le nouvel ordre économique international. Ils réaffirment que ces négociations devraient être menées dans le cadre du système des Nations Unies. En résumé, ils veulent nettement se faire entendre dans les décisions qui affectent la gestion de l'économie mondiale.

15. C'est à dessein que j'ai insisté sur la nécessité de discuter et de négocier les questions fondamentales du nouvel ordre économique international, car, sinon, nous trouverions devant un affrontement qui entraînera la division et qui ne donnera pas nécessairement de résultats. De simples palliatifs, selon le système traditionnel du donateur et du bénéficiaire, non seulement sont en marge des problèmes économiques structurels des pays en dévelop-

pement, mais entravent aussi leur effort vers l'autosuffisance et la continuité de leur croissance. Ces négociations ne devraient donc pas dégénérer en réunions de style colloque, de nature peu concluante et remplies de déceptions.

16. C'est dans ce contexte que ma délégation est vivement préoccupée par les difficultés apparentes qui ont empêché le Comité sur l'instauration du nouvel ordre économique international, le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée à l'unanimité, de s'atteler à la négociation par voie de discussions et de décisions concrètes et dirigées vers l'action, portant sur les questions générales, afin d'améliorer systématiquement la structure de l'économie mondiale.

17. Ma délégation pense que tous les obstacles existants à la mobilisation effective des possibilités du Comité devraient être éliminés à la session actuelle. En conséquence, nous engageons tous les pays à coopérer pour arriver à un accord lorsque la question sera examinée à la fin du débat général. Dans le cas contraire, nous craignons que l'autorité de l'Assemblée générale ne soit fortement diminuée.

18. Il semble qu'il y ait eu certaines lueurs d'espoir dans les déclarations de certaines délégations, qui participent plus directement au développement de la coopération internationale, devant avoir un effet sur l'ordre économique international. J'espère aussi que ces expressions d'intention se traduiront en propositions concrètes, afin de favoriser les négociations pour l'instauration du nouvel ordre économique international. En ce qui concerne cette question, nous pensons que le dialogue qui se poursuit entre les pays à économie planifiée et les pays à économie de marché, en Europe, suscitera les engagements nécessaires de toutes les parties, en vue d'assurer la participation active de tous les pays industrialisés d'Europe aux négociations mondiales importantes relatives au développement et à la coopération économique internationale, conformément à la Déclaration et au Programme d'action du nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)].

19. C'est avec regret que nous constatons que certains pays développés envisagent des mesures législatives unilatérales pour l'exploration et l'exploitation des fonds marins au-delà des limites de la juridiction nationale des Etats Membres. Il y aura certainement là violation de la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale qui, entre autres choses, stipule : "Le fond des mers et des océans, ainsi que leur sous-sol . . . et les ressources de la zone sont le patrimoine commun de l'humanité". Nous nous joignons au Groupe des Soixante-Dix-Sept pour demander instamment aux intéressés de respecter les vœux de la majorité de l'humanité sur ce point particulier.

20. La première session extraordinaire qui ait jamais été tenue par l'Assemblée générale sur le désarmement a constitué une étape nouvelle dans les efforts entrepris par les Nations Unies pour préserver l'humanité de sa propre destruction. Cette session a été convoquée en raison de la course aux armements, de la mise au point et du déploiement de nouvelles armes de destruction massive.

21. La recherche et le développement militaires dans les Etats nucléaires continuent d'absorber de vastes ressources

humaines et financières. Nous notons que les Etats dotés d'armes nucléaires rivalisent les uns avec les autres pour réaliser la parité nucléaire. Cela bloque des fonds qui, autrement, auraient dû servir au développement. Comme le dit le Document final de la session extraordinaire [*résolution S-10/2*], le désarmement est devenu, de toute évidence, une tâche impérieuse et très pressante pour la communauté internationale. Les Nations Unies se doivent donc d'être à la pointe des efforts visant au désarmement général et complet.

22. De ce point de vue, nous nous réjouissons de la décision prise par la session extraordinaire visant à créer la Commission du désarmement des Nations Unies. Nous sommes heureux que cette nouvelle commission soit appelée à être un organe délibérant et un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et qu'elle doive examiner divers problèmes dans le domaine du désarmement et faire des recommandations à leur sujet. Nous espérons qu'elle constituera un mécanisme complémentaire viable pour les décisions et recommandations de la session extraordinaire consacrée au désarmement.

23. Ma délégation est également encouragée par le fait que la Conférence du Comité du désarmement soit, en fait, maintenant rationalisée et démocratisée. Nous nous félicitons de ce que l'institution de la coprésidence, qui par le passé avait été une source d'irritations, ait été unanimement écartée. Je suis heureux que, à l'instar de la France, tous les autres pays puissent trouver désormais une ambiance plus propice à leur participation au nouveau Comité du désarmement. Nous espérons aussi que les ambiguïtés qui marquent la rédaction du Document final de la session extraordinaire, relatif au Comité du désarmement, ne soulèveront pas de problème et que la procédure de décisions par consensus ne gênera pas la prise de décisions ni n'entravera les progrès.

24. C'est sous cet angle que ma délégation attend la prompte mise en oeuvre du Programme d'action [*résolution S-10/2, sect. III*], afin que les options présentées et l'enthousiasme suscités par la session extraordinaire ne disparaissent pas. Nous espérons que la rapide conclusion d'un accord à la deuxième série de négociations sur la limitation des armements stratégiques donnera l'élan nécessaire au nouveau programme de désarmement.

25. La question de la protection et de la jouissance universelles des droits de l'homme est maintenant si chargée d'émotion et tellement embrouillée dans l'affrontement Est-Ouest, que l'essence réelle du rôle de l'Organisation des Nations Unies, à cet égard, s'en trouve obscurcie.

26. La question étant vue de cette manière, la délégation du Nigéria ne recherchera pas des interprétations purement politiques du concept des droits de l'homme et elle n'y participera pas. Nous nous associerons, plutôt, de manière active, à d'autres pays, afin d'arriver à un arrangement applicable, selon lequel la résolution 32/130 de l'Assemblée générale occupera la position centrale qui lui revient dans toutes les délibérations sur cette question à la Troisième Commission. Nous continuerons, également, d'appuyer tous nouveaux efforts pour renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à promouvoir et à protéger les droits de l'homme aux niveaux national et régional.

27. Au Moyen-Orient, malgré certains éléments nouveaux et tous les efforts accomplis, une paix réelle n'est toujours pas instaurée dans la région. La situation qui y règne, pour tout un ensemble de raisons contraignantes, affecte de façon vitale non seulement la paix et la sécurité internationales, mais les intérêts de la communauté mondiale dans son ensemble. Il ne semble pas y avoir de répit dans la vague montante de violence dont souffre toute la région depuis plus de trois décennies.

28. Passant maintenant aux accords de Camp David¹, ma délégation se félicite de toutes les initiatives qui vont en direction de la paix. De toutes façons, nous devons nous souvenir que ce que nous avons n'est qu'un cadre de paix et que la route vers la paix définitive demeure encore longue et difficile. Cependant, je tiens à souligner que l'Organisation des Nations Unies, au cours des années, a fixé les grands principes d'une solution au problème du Moyen-Orient. Ces principes comportent le retrait total et inconditionnel d'Israël des territoires arabes occupés au cours de la guerre de juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et, en particulier, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Toute solution doit également prendre en considération les droits inaliénables de tous les Palestiniens — je répète, tous les Palestiniens — à l'autodétermination et à l'indépendance à l'intérieur de leurs propres frontières reconnues.

29. En bref, notre objectif sera de trouver une solution d'ensemble qui rencontre un large accord de la part de tous les peuples directement intéressés, pour qu'en définitive nous n'échangions pas purement et simplement une guerre du Moyen-Orient contre une escalade dangereuse des tensions et même contre une situation violente croissante qui ne serait "ni guerre ni paix" et qui découlerait du fait que la communauté internationale n'aurait pas su résoudre le problème palestinien.

30. Le domaine qui préoccupe peut-être le plus sérieusement ma délégation est la situation qui prévaut en Afrique australe. La situation au Zimbabwe reste toujours fort explosive. Depuis la trente-deuxième session, nous avons vu le chef rebelle Ian Smith prendre de nouvelles mesures pour affermir encore son régime illégal.

31. Au début de cette année, les rebelles ont établi une prétendue administration de transition multiraciale, destinée à préparer le gouvernement de la majorité. Cependant, les épreuves et les souffrances de la population africaine majoritaire persistent. En vérité, le meurtre brutal d'habitants sans défense du Zimbabwe se poursuit sans relâche. Pour Ian Smith, ces meurtres et autres atrocités, commis par ses fameux *Selous Scouts*, résultent simplement de "feux croisés", ou de non-respect du couvre-feu. En même temps, les actes d'agression contre les Etats africains indépendants se sont intensifiés.

32. Nous déclarons, une fois de plus, qu'aucune solution au problème rhodésien ne peut apporter de paix durable, à moins d'avoir le soutien de toutes les principales parties au

¹ Cadre de paix au Moyen-Orient, convenu à Camp David, et Cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, signés à Washington le 17 septembre 1978.

conflit. Cela doit, en particulier, s'étendre au Front patriotique, qui est à l'avant-garde de la lutte pour le gouvernement par la majorité.

33. Un arrangement qui tendrait à remettre le pouvoir à des Noirs, hommes de paille de la minorité blanche, serait voué à l'échec. Seuls des naïfs ou des gens n'ayant aucun intérêt dans une indépendance authentique pour le Zimbabwe peuvent s'associer à cette supercherie.

34. Nous appuyons ceux qui estiment qu'une conférence réunissant toutes les parties représente le meilleur et dernier espoir d'assurer un règlement pacifique. Cependant, des indices très nets montrent que le régime d'Ian Smith sabote, de propos délibéré, cette conférence. Au cours de ces dernières semaines, nous avons assisté à une intensification des arrestations massives et à la disparition de centaines de partisans du Front patriotique. Toutefois, les forces nationalistes continuent de rompre la résistance rebelle. Avec les Etats de première ligne, nous avons travaillé contre le temps, afin que le résultat final ne soit pas le partage du pays en camps de vainqueurs et de vaincus. Nous envisageons un règlement acceptable par tous les éléments parties à ce problème. Nous demeurons convaincus qu'une conférence réunissant toutes les parties seraient le meilleur organisme permettant de résoudre les divergences actuelles et de préparer la voie à un régime démocratique authentique.

35. De ce point de vue, la délégation du Nigéria est très inquiète de constater que certains membres du Congrès des Etats-Unis ont pensé qu'il convenait d'inviter le chef du régime rebelle à parler devant le Congrès, sur la question du gouvernement de la majorité au Zimbabwe. On sait que, par le passé, les tentatives anglo-américaines de convoquer une conférence de toutes les parties se sont heurtées à l'attitude récalcitrante d'Ian Smith et de sa clique. Malheureusement, cette invitation permettra à Ian Smith et à ses sympathisants au Congrès de promouvoir un règlement interne et de provoquer, tant au Congrès que parmi le public américain, des sentiments favorables à une levée possible des sanctions imposées par les Nations Unies au régime rebelle. Il serait tragique que cette invitation faite à Ian Smith constitue le premier maillon d'une chaîne d'événements qui ne pourrait qu'aboutir à une escalade du conflit, accompagnée de la perte tragique de vies humaines.

36. Je passe maintenant à la Namibie. La communauté internationale doit, une fois de plus, faire face à l'intransigeance du régime de Pretoria, qui maintient sa présence illégale dans le Territoire.

37. Après 18 mois de négociations intensives, nous avons pris des mesures décisives, comme en fait foi l'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 435 (1978). Nous félicitons la South West Africa People's Organization [SWAPO] de la modération dont elle a fait preuve ainsi que de sa coopération. Nous espérons que les cinq puissances occidentales qui sont à l'origine du plan de règlement² continueront à donner leur plein appui au Secrétaire général, en vue de la mise en oeuvre des propositions de règlement, conformément à la résolution 435 (1978) du

Conseil de sécurité et dans le cadre des normes établies par la résolution 385 (1976) du même Conseil.

38. Si j'ai mis en relief les questions qui préoccupent avant tout ma délégation, qu'il s'agisse du Moyen-Orient ou de l'Afrique australe, il ne faut pas voir là un manque de sensibilité de notre part à l'égard d'autres zones de tension dans le monde. A Chypre, par exemple, nous demeurons préoccupés de ce que des troupes étrangères soient toujours stationnées dans ce territoire, en violation de l'intégrité territoriale du pays et en dépit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous déplorons toutes les manoeuvres faites de l'extérieur pour diviser le pays et nous demandons le retrait inconditionnel de toutes les forces étrangères, afin de permettre une réconciliation véritable des deux principales communautés de l'île.

39. De même, nous demandons à tous les pays épris de paix dans le monde, et en particulier à ceux qui ont une influence politique sur le Guatemala, d'utiliser cette influence pour persuader le Guatemala de se conformer à la résolution 31/50 du 1^{er} décembre 1976, en permettant au Belize d'aller vers son indépendance, dans la sécurité, tout en garantissant l'intégrité de son territoire.

40. Pour nous, au Nigéria — et je crois pour tous ceux qui sont d'ascendance africaine et pour toutes les nations du monde éprises de paix —, la situation en Afrique australe, spécialement en Afrique du Sud, est une plaie qui ne se referme pas. Il y a là un rappel constant du traitement indigne et inhumain auquel l'homme noir a été asservi. Ses racines plongent dans le colonialisme. Ce traitement est lié à des intérêts économiques et politiques extérieurs au continent. Cette situation montre la nature envahissante du racisme dans le monde. Le thème central du problème de l'Afrique australe est l'*apartheid*. Le coupable est le régime raciste de Pretoria.

41. La Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, qui s'est tenue à Lagos en 1977, a été un tournant dans l'action internationale contre l'*apartheid*. Son succès a eu des échos dans le monde entier. Cette conférence a apporté des espérances nouvelles dans le coeur des opprimés. Cependant, à peine un an plus tard, à la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, à Genève, la communauté internationale n'a pas su donner de plus amples dimensions à cette lutte. Je dois ici exprimer le mécontentement qu'inspire à ma délégation le résultat de la Conférence de Genève. En fait, ce résultat a été un recul par rapport à ceux obtenus à la Conférence de Lagos. On aurait pu croire que les pays occidentaux, qui se sont retirés de la Conférence de Genève, auraient senti la portée et l'importance des questions plus larges du racisme et de la discrimination raciale, ainsi que leurs graves conséquences pour le monde entier et surtout pour l'Afrique australe. Leur geste ne peut qu'encourager Pretoria. Il peut donner l'impression que Pretoria a des sympathisants solides.

42. Nous sommes convaincus, au Nigéria, que, tant que le régime raciste de Pretoria subsistera, l'affrontement racial ne fera que s'aggraver et le sang couler davantage. Nous croyons qu'une pression croissante et continue doit toujours s'exercer sur Pretoria, que ce soit sur le champ de bataille ou dans les instances internationales. Nous sommes

² Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

convaincus que, tout d'abord, l'Afrique du Sud devrait être encore plus isolée dans tous les domaines — je dis bien dans "tous" les domaines — de l'activité internationale; deuxièmement, que l'Afrique du Sud devrait être traitée comme un coupable et non pas comme un partenaire dans toutes les négociations visant à résoudre les problèmes de l'Afrique australe; troisièmement, que le Conseil de sécurité devrait, d'extrême urgence, imposer au minimum des sanctions concernant de nouveaux prêts et investissements en Afrique du Sud et, par suite, imposer dans leur plénitude des sanctions économiques obligatoires; quatrièmement, enfin, que la communauté internationale devrait intensifier son aide au mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud.

43. Pour sa part, le Nigéria ne réduira pas son soutien à la population opprimée de l'Afrique du Sud. Nous continuerons d'accorder au mouvement de libération nationale tout notre appui matériel, financier, politique et diplomatique. Nous continuerons de rechercher l'isolement de l'Afrique du Sud et de ses alliés et amis dans toutes les instances internationales. Quant à la population du Nigéria, son souci à l'égard des opprimés trouve son expression dans ses dons généreux et renouvelés à notre fonds national d'aide à l'Afrique australe.

44. Il me serait difficile d'achever cette intervention sans rappeler certains événements tragiques qui se sont déroulés sur notre continent pendant l'année écoulée. Il y a eu des tentatives, à tout le moins grossières, de la part des forces du néo-colonialisme, pour recoloniser l'Afrique, sous prétexte de soucis humanitaires. Ces tentatives flagrantes ont entraîné des pertes considérables de vies et de biens et ont montré, dans une grande mesure, la faiblesse congénitale des pays africains, pris individuellement, qu'exploitent jusqu'au bout ceux qui ne nous veulent aucun bien.

45. Je ne saurais mieux exprimer cela qu'en citant, ici, un passage de la déclaration que mon chef d'Etat, le lieutenant-général Olusegun Obasanjo, a faite à la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], à Khartoum, en juillet dernier :

"Je tiens à répéter tout de suite ce qu'est la position du Nigéria sur la question de l'intervention extérieure dans les affaires d'une nation souveraine. Nous condamnons sans réserve toute intervention de cette nature. "Nous pensons cependant que nous devons savoir exactement ce que nous entendons par "intervention extérieure" dans le contexte de l'évolution politique actuelle en Afrique. Des exemples typiques de ce genre d'ingérence étrangère que nous avons à l'esprit et qui, je pense, étaient prévus par la Charte de l'OUA, ont été les agressions criminelles dirigées par des mercenaires contre la République de Guinée, en 1970, l'invasion de la République du Bénin, organisée de l'extérieur, en juin de l'année dernière, ainsi que la récente prise en main, par des mercenaires étrangers, du Gouvernement des îles Comores. Ce furent là des opérations montées de propos délibéré, pour protéger des intérêts étrangers et nuire à la stabilité et à la souveraineté d'Etats africains précis. A moins que nous n'entendions nous leurrer nous-mêmes en évitant des vérités désagréables, il nous faut reconnaître la récente intervention de certaines puissances européennes ex-

coloniales en Afrique centrale pour ce qu'elle a été réellement. En termes clairs, il s'agit d'une tentative faite, sans pudeur et sans vergogne, pour déterminer ce que devraient être les vrais intérêts collectifs de l'Afrique. Nous repoussons l'idée que les intérêts ou les nécessités de la sécurité collective de l'Afrique puissent être disputés ou déterminés par les nations occidentales, ou par quiconque d'autre du reste, sans notre assentiment ou sans consultations avec les délégations habilitées par l'OUA."

J'ai l'espoir que ces événements ne se renouvelleront pas.

46. M. FORDE (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : La Barbade vous adresse, monsieur le Président, ses sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vos éminents états de service vous désignent tout naturellement pour diriger les délibérations de cette assemblée et ma délégation s'engage à vous apporter son entier concours dans l'exercice de vos hautes fonctions.

47. La Barbade, qui souscrit pleinement au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, se félicite chaleureusement de l'admission des Iles Salomon comme Membre de notre organisation. L'indépendance de ce nouvel Etat n'est qu'une manifestation supplémentaire du processus inexorable d'autodétermination et de décolonisation, qui représente la réalisation la plus frappante de la période d'après-guerre et de l'Organisation des Nations Unies.

48. Mais il reste encore beaucoup à faire si nous voulons débarrasser le monde du colonialisme, conformément à l'historique résolution 1514 (XV), adoptée par l'Assemblée en 1960. La situation en Afrique australe reste une menace mortelle pour la paix du monde. En Afrique du Sud, notamment, des gouvernements minoritaires, auxquels s'opposent des millions d'Africains, continuent de torturer, d'assassiner et de commettre des actes de répression contre leurs concitoyens, noirs et blancs. A maintes reprises, cette façon de faire a été réprouvée verbalement et condamnée par tous les peuples raisonnables de notre communauté des nations, ainsi qu'en témoignent les diverses résolutions des Nations Unies. Pourtant, une année après l'autre, à chacune de ses sessions, l'Organisation des Nations Unies se voit contrée dans ses tentatives pour débarrasser, définitivement, le monde de ces actes démentiels de criminalité et de ce défi délibéré à la conscience mondiale.

49. Si le monde doit être débarrassé, une fois pour toutes, de cette infâme doctrine et de cette pratique de l'*apartheid*, nous ne devons plus alors nous contenter de parler en nous croisant les bras, nous devons être une organisation décidée à respecter toutes les dispositions de la Charte. Nous devons, dans le cadre de ce programme, pouvoir imposer des sanctions économiques et militaires totales contre l'Afrique du Sud et le régime illégal de la Rhodésie. Il y a plus de 30 ans, la Barbade devait être la première de toutes les nations du monde à montrer, dans la pratique, son horreur de la doctrine d'*apartheid*, en demandant des sanctions économiques totales contre l'Afrique du Sud. Nous continuons à mettre en oeuvre ces sanctions et nous conjurons tous les Membres de l'Organisation de suivre notre exemple.

50. Rien de ce qui s'est passé cette année ne nous persuade que le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud est prêt à

renoncer à sa barbarie. Comprenons bien que c'est uniquement grâce à la pression persévérante de l'opinion internationale et des cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, et grâce surtout au courageux effort des combattants de la liberté, sous la direction de la SWAPO, que le Gouvernement sud-africain a été forcé à contre-cœur, et bien malgré lui, d'accorder aux Nations Unies le droit de participer à l'effort devant conduire la Namibie à l'indépendance.

51. Le Gouvernement de la Barbade souscrit pleinement à la création d'un groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition et à la nomination d'un représentant spécial des Nations Unies pour assurer des élections libres et équitables, fondées sur le principe du suffrage des adultes, comme préliminaire à l'indépendance de la Namibie. Le Conseil de sécurité ne doit pas hésiter à recourir à toutes les dispositions de la Charte, dans toute leur force, pour s'assurer que l'Afrique du Sud respecte totalement les décisions prises par le Conseil et qui prévoient une prompte indépendance pour la Namibie. La Barbade répète son appel de l'année dernière à l'imposition de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud.

52. Les puissances occidentales ont le devoir particulier, à l'égard de la communauté internationale, de ne pas renoncer aux principes dans la manière dont elles abordent cette affaire. Trop souvent, nous avons l'impression que, dans l'esprit de ces pays, la morale dans les affaires internationales doit céder le pas à leurs propres intérêts et avantages économiques. La Barbade est pleinement consciente de l'importance de l'Afrique du Sud en tant que principale source de ressources minérales pour certaines nations occidentales industrialisées. Le fait qu'elles comptent sur ce pays, situation fondée sur des considérations purement économiques et des intérêts uniquement égoïstes, ne devrait pas fournir un prétexte pour un abandon de principe et pour retarder l'indépendance véritable de la Namibie ainsi que la libération finale des Noirs d'Afrique du Sud.

53. Dans le cas du Zimbabwe aussi, la Barbade est tout à fait convaincue qu'il faut faire pression sur le régime illégal de Smith, pour que l'indépendance soit réalisée au plus tôt. Le plan anglo-américain³ a des chances véritables de parvenir à un gouvernement authentique de la majorité. Là encore, les puissances occidentales ont le devoir de faire en sorte qu'une solution satisfaisante soit trouvée. Pour notre part, nous continuerons, chaque fois que cela sera possible, de soutenir les Etats africains de première ligne, et le Front patriotique, dans leur lutte héroïque pour l'élimination du colonialisme et pour l'instauration d'un gouvernement véritablement démocratique ainsi que pour les libertés fondamentales au Zimbabwe.

54. Ceux d'entre nous qui ne renoncent pas aux principes dans les affaires étrangères doivent être profondément troublés par la nouvelle que nous avons apprise hier, à savoir que le Gouvernement des Etats-Unis a décidé de délivrer un visa au rebelle rhodésien Ian Smith, lui permettant d'entrer aux Etats-Unis. Il faut espérer que ce n'est pas là le premier pas dans la voie qui compromettrait

les droits du peuple du Zimbabwe. Cette décision représente, à nos yeux, une grave entorse à la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité; c'est un autre exemple de la conduite contradictoire de grandes puissances qui sont en position, si elles le désirent, de mettre un terme rapide aux actes illégaux et de trahison qui sont commis en Rhodésie.

55. La Barbade continue de soutenir, par principe, le peuple Maubère dans sa lutte au Timor oriental. Nous regrettons profondément qu'une partie importante de la population du Timor oriental ait été décimée par l'Indonésie. En tant que petit Etat, la Barbade est particulièrement horrifiée par la façon dont un pays plus puissant foule aux pieds les droits d'un pays plus petit et plus faible. Nous sommes effrayés de constater que tant de gens, tant de nations aient décidé, par opportunisme politique, de garder le silence sur le sort du peuple du Timor oriental. Nous comptons que le peuple du Timor oriental, par son courage et sa ténacité, sortira victorieux de sa lutte difficile pour l'indépendance. La Barbade demande à l'Indonésie d'adhérer aux résolutions 3485 (XXX) de 1975 et 32/34 du 28 novembre 1977 de l'Assemblée générale et 384 (1975) et 389 (1976) du Conseil de sécurité, et de mettre un terme immédiatement à l'invasion du Timor oriental.

56. Il y a d'autres régions du monde où le colonialisme se manifeste encore. Dans la région des Caraïbes, par exemple, nous constatons que le Guatemala s'obstine à refuser son indépendance à Belize. Le Gouvernement du Guatemala persiste dans son intransigeance et continue à invoquer des droits spécieux sur Belize, au mépris de l'opinion mondiale et des résolutions des Nations Unies. Le Gouvernement de la Barbade ne peut admettre que le Guatemala ait un droit quelconque à un seul centimètre carré du Territoire de Belize. Mais il est fort à craindre que si l'on cède une partie, si petite soit-elle, du Territoire de Belize au Guatemala, bien d'autres revendications territoriales se feront jour en Amérique latine, qui provoqueront l'instabilité et des menaces à la paix et à la sécurité de l'Amérique latine et des Caraïbes.

57. Alors que certaines puissances colonialistes ont enfin accepté l'impératif historique qui les pousse sur la voie de l'indépendance des territoires qu'elles administrent encore, il en est d'autres qui hésitent à reconnaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Certaines veulent même recoloniser, cependant que d'autres s'accrochent à la fiction que les territoires d'outre-mer font encore partie de leurs centres métropolitains. Ce sont les attitudes que l'on constate aux Caraïbes. Il y a là un danger pour cette région, qui a emprunté la première la voie de la décolonisation, grâce à l'accession à l'indépendance de la République d'Haïti, et qui pourrait bien demeurer dans le monde le dernier bastion à être débarrassé du colonialisme.

58. Que l'Assemblée ne s'endorme pas, qu'elle ne s' imagine pas que le semblant d'accalmie dans les Caraïbes ensoleillées est le signe que la région est véritablement débarrassée des tensions qu'engendre inévitablement le colonialisme. Ceux d'entre nous qui vivent dans la région des Caraïbes doivent renouveler leur appel aux puissances coloniales et néo-colonialistes, afin qu'elles hâtent le processus de décolonisation dans la région et renoncent à toute tentative visant à rétablir et à perpétuer leur influence, ce

³ *Ibid.*, trente-deuxième année, Supplément de juillet, août et septembre 1977, document S/12393.

qui va à l'encontre d'une liberté démocratique véritable pour les peuples des Caraïbes.

59. Très souvent, lorsque des pays sont parvenus à l'indépendance officielle, ils héritent des structures institutionnelles léguées par la puissance coloniale partante, structures que cette dernière continue d'utiliser pour faire pression sur son ancienne colonie. Ces structures impérialistes et néo-colonialistes empêchent bien souvent le développement économique des pays du tiers monde. Des propositions tendant à transformer ces structures ont été avancées et examinées lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, à la CNUCED, à la Conférence sur la coopération économique internationale et au cours des récentes discussions du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, connu sous le nom de Comité plénier.

60. La Barbade regrette vivement qu'aucun progrès n'ait été réalisé dans ces enceintes et y voit le signe que règnent encore des idées mercantilistes dépassées. Nous ne pouvons accepter que les relations entre les nations continuent de reposer sur le principe "zéro", qui part de l'idée que l'augmentation des biens et services dont jouit un pays est égale à la diminution des biens et services que connaissent d'autres pays. Cette théorie, bien que repoussée par la pensée économique moderne, continue cependant d'animer le comportement des négociateurs des pays développés.

61. Les pays développés, dans les négociations pour un nouvel ordre économique international, sont encore préoccupés par la recherche d'éléments quantifiables. En conséquence, ils pensent qu'étant donné le fait que les relations entre les pays développés et ceux en développement sont asymétriques, puisque la puissance économique appartient surtout aux pays développés, il est donc possible de perpétuer indéfiniment un système international de dépendance sans la participation totale et équitable des pays en développement du tiers monde.

62. Cette vue à court terme représente une grave erreur de calcul de la part des pays développés. Harvey Leibenstein, dans son livre *Beyond Economic Man*⁴, nous rappelle la critique faite par Tolstoï, dans *Guerre et Paix*, à l'égard des experts militaires qui prédisaient l'issue des batailles en ne s'attachant qu'à des éléments quantifiables de la force des systèmes en opposition. L'histoire montre cependant que, en pareils cas, ce sont l'esprit de combat et le moral qui s'avèrent être les facteurs les plus efficaces.

63. De même, les pays en développement, animés du désir d'une vie meilleure, parviendront par leur effort à une transformation de l'ordre économique mondial; la transformation se fera et, alors, les termes de l'échange seront plus équitables, le développement technique deviendra le patrimoine commun de l'humanité et les pays actuellement écrasés par la dette — résultat d'un système qui donne la supériorité aux producteurs d'articles manufacturés par rapport aux producteurs de matières premières — verront leur angoisse disparaître. Les pays du tiers monde doivent, cependant, eux-mêmes reconnaître qu'ils ne peuvent attendre ce résultat d'un *deus ex machina*, résultat si ardemment souhaité par tout le monde en développement.

⁴ *Beyond Economic Man: A New Foundation for Microeconomics*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1976.

Il nous faut renouveler notre engagement, afin d'examiner à fond les problèmes, et nous devons travailler systématiquement et patiemment à l'instauration, dans les meilleurs délais, d'un nouvel ordre économique international. L'autosuffisance ainsi que la solidarité et la coopération économiques entre les pays du tiers monde sont les piliers sur lesquels doit reposer la création de ce nouvel ordre. Toute division dans les rangs des pays en développement ne pourra qu'être exploitée par les nations industrialisées dans le but de maintenir la large et dangereuse "ligne de démarcation économique" entre le Nord et le Sud et entre les pays industrialisés et ceux qui ne le sont pas.

64. Le Gouvernement de la Barbade reconnaît les avantages inestimables que la présence de l'Organisation des Nations Unies dans un monde troublé a apportés à tous les peuples de ce monde. Son rôle pour prévenir une nouvelle conflagration internationale, au cours des 30 dernières années, est bien connu et ressenti par tous. Ses institutions spécialisées rendent, quotidiennement, des services qui ne requièrent certes pas la même attention ni la même publicité que certaines des questions politiques dont les Nations Unies sont saisies. Le Gouvernement de la Barbade pense que, malgré ces résultats, il reste encore beaucoup à faire et que les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies auraient pu être plus efficaces dans la solution de certains problèmes permanents, si l'on avait eu recours à de nouvelles approches dans la répartition de l'assistance technique.

65. Comme on le sait, le montant de l'assistance accordée à un pays est essentiellement déterminé par son revenu par tête d'habitant. Cela résulte d'une évaluation totalement artificielle et non réaliste de la richesse d'un pays, où l'on trouve, de façon absurde, certains pays, dotés d'immenses ressources naturelles, classés comme pays pauvres et certains autres, dont les ressources sont limitées, classés comme pays riches. L'application de ce critère à des pays comme la Barbade va à l'encontre de la réalisation d'une relative autosuffisance; car, à partir d'un certain niveau de développement, l'assistance qui demeure vitale est alors supprimée ou répartie inégalement.

66. La Barbade reconnaît que les ressources financières mises à la disposition des institutions des Nations Unies ne sont pas sans limites, mais mon gouvernement estime qu'elles pourraient être utilisées plus efficacement et plus rationnellement, si des critères tels que la dimension du pays, son potentiel de développement et la nature limitée dans le temps des problèmes auxquels sont confrontées les petites îles des pays en développement étaient convenablement pris en considération, pour la détermination du montant de l'assistance accordée à un pays. Il ne s'agit pas simplement de recourir à des palliatifs, il faut s'efforcer de résoudre les problèmes.

67. Comme bien d'autres représentants de pays insulaires qui ont pris la parole avant nous, notamment le représentant de l'Islande, nous attachons la plus grande importance aux ressources de la mer pour notre bien-être économique. La mer constitue l'une des ressources les plus importantes. C'est pourquoi le Gouvernement de la Barbade, malgré le fardeau financier supporté par notre pays et malgré ses ressources humaines limitées, a participé régu-

lièrement à toutes les sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous regrettons donc vivement que les progrès réalisés à cette conférence aient été si limités. Trop de questions restent encore en suspens.

68. La position de la Barbade est, et a toujours été, que les ressources de la mer au-delà des limites de la juridiction nationale constituent le patrimoine commun de toute l'humanité et que l'exploitation des ressources des fonds marins ne doit pas être faite de façon chaotique, par des sociétés multinationales qui se battent pour obtenir la part du lion dans les richesses de la mer. L'exploitation des minéraux du fond des mers doit être réglementée par une loi tenant compte des justes intérêts de tous les peuples. Les ressources du fond des mers doivent être placées sous autorité internationale, de façon que tous puissent en bénéficier équitablement, étant donné que la répartition équitable de la richesse des fonds marins est l'un des éléments importants dans l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

69. La Barbade soutient donc le point de vue du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tel qu'exprimé lors de la reprise de la septième session de la Conférence sur le droit de la mer⁵, et qui mettait l'accent sur les dangers que représente une action non coordonnée, entreprise par des pays à titre personnel. La Barbade rejette donc catégoriquement les plans qui mûrissent, actuellement, au sein des gouvernements de certains pays développés et industrialisés, en vue de prendre des mesures unilatérales dans l'exploitation des ressources des fonds marins. Nous exprimons, à nouveau, notre préoccupation face à l'impasse actuelle où se trouvent les parties aux négociations sur le droit de la mer, et nous pensons que ces négociations devraient parvenir à une conclusion qui satisfasse tous les peuples si nous voulons avancer sur la voie de la paix et de la sécurité.

70. Les institutions spécialisées appropriées des Nations Unies ont également le devoir d'aider les petits pays désavantagés à préparer des plans adéquats et à prendre des mesures propres à leur permettre de surveiller et de sauvegarder les ressources limitées dans le cadre de leur juridiction nationale. De nombreux Etats du monde en développement ont adopté des lois réglementant la pêche et l'exploitation des autres ressources, à l'intérieur de leurs zones territoriales et de leurs zones économiques exclusives, mais ils ne sont pas encore en mesure de faire respecter ces lois, faute de mécanisme leur permettant de surveiller, de manière appropriée, les zones sous leur juridiction nationale.

71. A l'intérieur des Caraïbes, nous avons été obligés d'assister, impuissants, à l'exploitation par des nations riches, comme le Japon, de nos ressources marines pourtant maigres, sans que nos peuples en bénéficient et sans aucune considération pour l'environnement et l'écologie de la région. Nous conjurons tous les pays des Caraïbes de prendre conscience de l'urgence qu'il y a à adopter des mesures de protection concertées, pour assurer une exploitation raisonnable des ressources de la région dans l'intérêt

de nos populations. Nous demandons au monde entier de nous aider dans ces efforts.

72. La Barbade s'est félicitée de la convocation de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la plus représentative et la plus ouverte qui ait jamais été réunie pour examiner le problème du désarmement. Cette session extraordinaire a prouvé que toutes les régions du monde reconnaissent que la course aux armements était un problème général et qu'il fallait que toutes les régions du monde contribuent à sa solution. Ce principe doit être appliqué avec vigilance, car, trop souvent, on est tenté de traiter la question du désarmement comme une question intéressant exclusivement les Etats nucléaires. Le Document final de la dixième session extraordinaire tient compte du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, bien qu'il ne soit en fait qu'un recueil de suggestions reflétant certaines divergences d'opinion entre les différents pays participant à la session.

73. Malgré les déclarations grandioses que nous avons entendues au cours de cette session, certaines nations continuent tranquillement à accumuler des armes, et cela est pour nous un vif sujet de préoccupation. La politique de la Barbade est, et a toujours été, que le désarmement doit être général et complet, afin que les ressources qui sont actuellement gaspillées à des fins militaires non productives soient utilisées pour le développement.

74. La Barbade estime que la création de la Commission du désarmement, en tant qu'organe subsidiaire de délibération de l'Assemblée générale, marque un progrès significatif vers notre but de désarmement général et complet sous contrôle international efficace. Il faut qu'un projet de plan de désarmement général et complet soit mis en oeuvre sans retard. Il faudra pour cela un acte de sagesse politique suprême de la part de tous les pays du monde. Nous devons oeuvrer, par l'intermédiaire des Nations Unies, pour débarrasser le monde de ce sentiment d'insécurité qui pousse les nations à se livrer à la course aux armements, parce qu'elles s'imaginent que plus elles auront d'armes, plus elles seront en sécurité.

75. Bien des pays en développement ont été attirés dans le tourbillon de cette course aux armements, même si ces armements sont classiques. Une des causes principales de la course aux armements dans le monde en développement est la tentative de certaines puissances de voir dans les pays en développement des sphères d'influence. Nous avons le devoir, aux Nations Unies, de nous efforcer d'éliminer les concepts géopolitiques démodés, comme la théorie des sphères d'influence, en veillant à ce que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays soit respecté.

76. A cet égard, des petits Etats comme la Barbade s'inquiètent de la prolifération des mercenaires qui sont recrutés à l'étranger, parfois même avec la connivence d'un gouvernement étranger, et dont le rôle est de troubler et de disloquer les fonctions gouvernementales d'autres pays. La Barbade déplore l'emploi de mercenaires dans certaines parties de l'Afrique et au Nicaragua; elle voit là non seulement des ingérences injustifiées dans les affaires de ces pays, mais encore des tentatives de la part de régimes antidémocratiques, que l'on rejette, de bâillonner ceux qui luttent pour les droits de l'homme et la véritable libération.

⁵ Voir Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. IX (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.79.V.3), 109^e séance plénière.

77. Nous, dans les pays en développement, devons comprendre que la vente d'armes classiques constitue un autre moyen de transférer les ressources des pays en développement vers les pays industrialisés et développés. Ce sont les intérêts égoïstes de ces derniers qui nous amènent à gaspiller les maigres ressources dont nous disposons, élargissant encore plus ainsi le fossé qui existe entre les privilégiés et les démunis. Les pays en développement ne doivent pas continuer à s'imaginer que leurs intérêts véritables sont mieux défendus par la possibilité d'une assistance militaire. C'est pour cette raison que nous soutenons le Mexique, lorsqu'il demande qu'une étude soit entreprise en ce qui concerne les armes classiques, en vue de parvenir à une convention qui les limiterait.

78. La Barbade croit que les nations ne peuvent répondre pleinement aux aspirations de leurs peuples dans une atmosphère de violence, et c'est pourquoi mon gouvernement a fermement soutenu les mesures visant à éliminer toutes les formes de terrorisme international. La Barbade souscrit donc aux Conventions de Montréal, La Haye et Tokyo, qui ont été conçues pour faire régner l'ordre au niveau international. Cependant, la Barbade estime que cet ordre international ne régnera vraiment que lorsque la règle statuant qu'il n'y a pas de refuge sûr sera appliquée aux criminels internationaux. Nous reconnaissons que les petits pays, tout en souscrivant au principe du *aut dedere aut judicare*, ne sont pas toujours capables de le traduire dans les faits. Il appartient alors aux grands pays d'assumer la responsabilité de traduire en justice les criminels internationaux, venant ainsi en aide aux petits pays, qui ne peuvent respecter le droit international sans risquer d'encourir des représailles de la part de groupes criminels disposant de ressources plus fortes que ces petits Etats eux-mêmes.

79. Il existe d'autres régions dans le monde où la paix et la sécurité continuent de nous échapper. Je voudrais en évoquer deux plus particulièrement.

80. Au Moyen-Orient, le désordre est tel qu'il risque de se propager dans le reste du monde. Le Gouvernement de la Barbade estime que des négociations doivent avoir lieu entre les parties soucieuses d'instaurer une paix juste et durable dans la région. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent la base de toute solution à ce problème.

81. La Barbade se félicite des efforts qui ont été déployés à Camp David entre l'Égypte et Israël, car tout dialogue contribue à faciliter les possibilités de compréhension entre les protagonistes au Moyen-Orient. Cependant, les discussions de Camp David, à elles seules, ne peuvent donner la paix à la région. Car, autant il est peu réaliste de parler d'une solution ne reconnaissant pas le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres, autant il est idéaliste d'envisager une solution ne reconnaissant pas les droits et les aspirations de millions de Palestiniens, obligés de vivre actuellement à l'étranger, sur la rive occidentale ou en Israël, sans avoir de vraie patrie. La Barbade estime que les Palestiniens et leurs justes revendications ne peuvent être écartés d'un revers de la main et que leur droit à déterminer leur destin est inaliénable et doit être respecté.

82. Je suis sûr que ceux qui ont entendu ce matin l'allocution de M. Kyprianou, l'éminent président de la

République chypriote [22^e séance], ont dû être touchés par la sincérité avec laquelle il a évoqué les problèmes de son pays. Son défi à la communauté mondiale pour qu'elle aide au relèvement d'une Chypre démilitarisée, dans le respect entier de sa souveraineté indépendante, est un défi que l'Assemblée devrait relever. La Barbade regrette que ce pays reste occupé par des troupes étrangères, avec ses deux grandes communautés encore installées dans des positions antagonistes. La Barbade soutient les résolutions des Nations Unies sur Chypre et espère que des négociations entre les deux communautés déboucheront sur une compréhension mutuelle permettant, bientôt, le retrait des troupes étrangères du territoire chypriote. Car, c'est seulement de cette façon que l'on pourra atténuer la tension et assurer la paix et la sécurité dans la région.

83. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/33/1] souligne l'importance d'une fonction publique internationale impartiale et efficace, dans laquelle hommes et femmes compétents, de toutes les régions, s'acquittent de leurs fonctions avec impartialité et intégrité. La Barbade souscrit à cet idéal, mais nous manquerions de sincérité si nous ne disions clairement et sans équivoque que nous sommes encore bien loin de l'idéal auquel aspirent tous les pays. Ma délégation voudrait également relever que les faiblesses qui se manifestent dans la structure du Secrétariat ne tiennent pas seulement aux pressions politiques extérieures mentionnées dans le rapport. Bien sûr, la Barbade déplore les pressions indignes exercées par certains Etats et les tactiques d'intimidation, à peine voilées, qu'ils utilisent parfois.

84. A l'intérieur de la bureaucratie elle-même, les nobles principes esquissés dans le rapport du Secrétaire général semblent bien souvent ne pas être appliqués. Il y a beaucoup trop de fonctionnaires du Secrétariat qui rasant les murs des corridors de l'Organisation des Nations Unies, en chuchotant qu'ils sont victimes de discrimination fondée sur la race et le sexe, mais qu'ils ont peur de demander que justice soit faite, parce qu'ils sont terrifiés à l'idée des représailles qu'ils pourraient encourir.

85. Le rapport du Secrétaire général mentionne les difficultés qu'il y a à recruter des femmes aux échelons supérieurs du Secrétariat et explique que le problème est dû au fait qu'on ne trouve pas de "candidates disponibles ayant les qualités voulues" [voir A/33/1, sect. XI]. La Barbade est stupéfaite de cette affirmation, car notre gouvernement a présenté le nom de femmes barbadiennes bien qualifiées au Bureau des services du personnel de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'année passée et, jusqu'à présent, le Secrétariat n'a rien fait pour les recruter. Des femmes de la Barbade et des Caraïbes en général ont étudié, avec succès, dans certaines des meilleures universités du monde, exercent dans toutes les professions libérales dans nos pays et ont prouvé qu'elles pouvaient assumer leurs responsabilités comme n'importe quel homme. J'irai même jusqu'à dire qu'il n'y a pas de poste vacant au Secrétariat qui ne puisse être occupé par des femmes des Caraïbes.

86. Mon gouvernement estime qu'il est temps que l'Organisation des Nations Unies élabore des directives précises, pour recruter des femmes et autres personnes venant de pays en développement, afin d'assurer l'élimination des

préjugés culturels qui, depuis toujours, amoindrissent les chances des candidats du monde en développement. Le Gouvernement de la Barbade s'en tient aux principes de la résolution 32/17 B de 1977, de l'Assemblée générale, que nous avons pris l'initiative de parrainer à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, car nous y voyions la manière la plus efficace de redresser le déséquilibre régional au sein du Secrétariat et d'assurer le respect du principe de la répartition géographique équitable.

87. Avec ces réserves, mon gouvernement remercie le Secrétaire général de l'excellent rapport qu'il nous a présenté. Le monde lui est reconnaissant des services éminents qu'il a rendus tout au long de l'année écoulée.

88. Permettez-moi, pour conclure, de rappeler certains des principes que défend mon pays dans la conduite des affaires étrangères. Si petits que nous soyons, nous défendons irrévocablement la morale dans les affaires internationales. Nous rejetons le mensonge, l'équivoque et la supercherie, qui sont une façon primitive de pratiquer la diplomatie. La pratique de la diplomatie primitive est justement l'un des obstacles principaux à la solution des problèmes du monde.

89. Nous invitons cette assemblée à prendre un nouveau départ en cette trente-troisième session de l'Assemblée générale et à renouveler son engagement de défendre la justice, l'équité, la rationalité et la vérité dans les affaires mondiales. C'est une obligation à laquelle nous ne saurions nous dérober et que nous avons prise envers des millions de personnes, si différentes, dont les espoirs dépendent des décisions que prennent les Nations Unies. L'histoire ne nous pardonnera jamais de les avoir déçues.

90. M. BARRE (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, j'ai le grand plaisir de vous adresser nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection très méritée à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous votre conduite éclairée, les travaux de la session actuelle seront féconds et couronnés de succès.

91. Je voudrais également dire à votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, combien nous avons apprécié la compétence et le dévouement dont il a fait preuve alors qu'il dirigeait les travaux de la trente-deuxième session ordinaire et des trois sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

92. Je saisis cette occasion pour adresser nos félicitations aux Iles Salomon, qui viennent occuper la place légitime qui leur revient dans la communauté des nations en tant que cent cinquantième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à assurer le Gouvernement du nouvel Etat indépendant des Iles Salomon que nous sommes prêts à coopérer avec lui, dans tous les domaines, pour le plus grand bien de nos deux peuples.

93. Cette trente-troisième session se réunit à un moment où la paix et la sécurité mondiales restent menacées par des questions et des problèmes dangereux et tenaces qui ne sont que depuis trop longtemps à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Notre profonde préoccupation, à l'égard de la question du Moyen-Orient, de l'intransigeance des régimes

racistes d'Afrique australe ou de l'absence de progrès véritables vers le désarmement nucléaire, n'a pas diminué; elle continue d'aggraver le sentiment de déception que nous ressentons, en constatant que la communauté internationale ne parvient pas à résoudre, de façon satisfaisante, ces problèmes qui semblent interminables et constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales, ainsi qu'à la réalisation des objectifs qui sont les nôtres. Jusqu'à présent, l'Assemblée générale n'a pas réussi à relever ces défis. Cette faiblesse a peut-être poussé le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/33/1], à demander que l'on oriente les forces positives dans la bonne direction et que l'on trouve un terrain d'entente pour que nous puissions travailler, tous ensemble, à résoudre les problèmes internationaux.

94. Je vais parler de ces problèmes notoires et plus particulièrement de ceux qui concernent le continent africain, car cette année et celle qui va suivre seront sans aucun doute cruciales pour l'Afrique.

95. Le peuple namibien a fait de grands sacrifices dans sa lutte pour l'indépendance et la liberté de son pays. La SWAPO, lors des négociations et des démarches de ces derniers mois, a fait preuve d'un sens des responsabilités, de maturité et de modération. Il convient de féliciter le Secrétaire général pour les efforts qu'il a faits, afin de remplir le mandat de l'Organisation des Nations Unies en Namibie, d'une manière responsable et dynamique. Il est fort regrettable que les efforts internationaux réalisés pour résoudre le problème namibien, par des moyens justes et pacifiques, efforts qui ont été marqués par des négociations et consultations fort longues et qui ont abouti à des compromis importants, se soient tout à coup trouvés sabotés, de façon brutale, au dernier moment, du fait de l'intransigeance du régime de Pretoria.

96. Il ne faut pas permettre au régime raciste d'Afrique du Sud de saboter les longs efforts de la communauté internationale à cette étape cruciale du processus d'indépendance. Les modalités de l'indépendance, proposées par le Secrétaire général, ne sont autre chose que la procédure normale nécessaire pour accéder à une indépendance véritable. Le Conseil de sécurité a déjà approuvé le rapport du Secrétaire général⁶ par la résolution 435 (1978). Nous espérons que les stipulations et les dispositions de cette résolution seront prises en considération par tous les intéressés. Si le régime de Pretoria reste sourd à cet appel à la raison et poursuit son action unilatérale illégale, au mépris de l'opinion mondiale, il portera seul la responsabilité des conséquences déplorables qui ne manqueront pas d'en résulter.

97. Pour ce qui est du Zimbabwe, chacun reconnaît maintenant, très clairement, qu'un règlement interne excluant les forces patriotiques est voué à l'échec. La nature sélective de l'arrangement interne s'oppose à l'instauration d'un gouvernement par la majorité véritablement fondé sur une large représentativité. Mon gouvernement se croit donc en droit de marquer sa conviction que l'indépendance réelle ne peut être réalisée sans la pleine participation du Front patriotique à toutes les mesures destinées à assurer cette indépendance.

⁶ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément de juillet, août et septembre 1978, document S/12827.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), vice-président, prend la présidence.

98. Mon gouvernement espère que la communauté mondiale continuera également de manifester sa solidarité envers le peuple sud-africain, alors qu'il intensifie sa lutte de libération. Il faut que les feux de la condamnation internationale restent braqués sur la politique exceptionnellement inhumaine d'*apartheid*, tant que ce crime contre l'humanité et cette menace à la paix et à la sécurité internationales ne seront pas éliminés. La violation criminelle des droits de l'homme de la majorité de la population et l'agression contre le Territoire et le peuple namibiens et contre les Etats voisins, auxquelles se livre le régime raciste, exigent de nouvelles mesures, conformément au Chapitre VII de la Charte. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra des mesures pour appliquer, de manière plus stricte, son embargo obligatoire sur les armes et envisagera l'imposition d'autres mesures punitives à ce régime.

99. Mon gouvernement est fort préoccupé par le danger constant pour la paix mondiale que représente la situation explosive du Moyen-Orient. A notre avis, les questions qui se posent dans la région sont très nettes. Israël ne peut continuer à occuper le territoire d'autrui et poursuivre ses visées expansionnistes aux dépens de ses voisins, tout en s'attendant en même temps à vivre en paix. Il ne peut pas non plus demander à être accepté au Moyen-Orient, alors qu'il refuse avec arrogance au peuple palestinien, dont il a usurpé le territoire, son droit à l'autodétermination et à la création de sa propre nation.

100. Au cours des trois dernières décennies, les Nations Unies ont inlassablement recherché une paix juste au Moyen-Orient, sur la base des principes généralement acceptés du droit international et conformément aux justes aspirations de la population de la région. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité demandent explicitement le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes acquis par la force. Rien dans ces résolutions ne peut être interprété comme signifiant qu'Israël a le droit de déterminer ceux qu'il gardera et ceux qu'il restituera parmi les territoires occupés. Rien non plus ne peut être interprété comme signifiant qu'Israël a le droit d'imposer des conditions militaires, politiques ou sociales, quelles qu'elles soient, à l'un quelconque des territoires arabes occupés, y compris la Jérusalem arabe et les Lieux Saints.

101. Le consensus international le plus récent sur le Moyen-Orient, contenu dans la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale, va au coeur même du problème en réaffirmant les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté nationale. Nous estimons qu'un règlement d'ensemble de la question du Moyen-Orient doit contenir des dispositions expresses pour la réalisation de ces droits. Mon gouvernement espère que la communauté mondiale continuera d'oeuvrer à la pleine application de ces résolutions.

102. La menace que constitue la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, est plus terrible encore que la menace que représentent les conflits politiques pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

103. Tout en ne répondant pas entièrement à nos espérances, la dixième session extraordinaire, consacrée au désarmement, a été un important départ dans l'examen détaillé et précis des problèmes de désarmement. Mon gouvernement reconnaît que la session extraordinaire est parvenue à certains résultats : l'établissement des priorités de désarmement; l'obtention d'un consensus sur un programme d'action et l'instauration d'un mécanisme qui vient renforcer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Voilà des résultats positifs et souhaitables; mais le désarmement général et complet ne sera possible que si les puissances nucléaires se montrent disposées à agir de bonne foi, en traduisant dans la pratique le désir de l'humanité de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires.

104. Nous espérons que le Programme d'action sur le désarmement [*résolution S-10/2, sect. III*] ne connaîtra pas le même sort que d'autres programmes d'action, qui ont été largement acceptés en principe sur le plan international, mais qui ont été méconnus dans la pratique. Aucun gouvernement ne méconnaît les conséquences terribles d'un échec de la volonté internationale en matière de désarmement nucléaire. Les puissances nucléaires ont donc la responsabilité solennelle de répondre positivement aux principes et aux objectifs stipulés dans la Déclaration [*ibid., sect. II*] et le Programme d'action de la dixième session extraordinaire, où la priorité absolue est accordée à la mise en oeuvre de mesures efficaces de désarmement nucléaire et à la prévention de la guerre nucléaire.

105. L'Assemblée générale réclame depuis longtemps la conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des essais et un accord entre les superpuissances nucléaires sur une réduction significative de leurs systèmes et de leurs stocks de missiles nucléaires. Un accord rapide sur ces questions serait la preuve tant souhaitée que les puissances nucléaires sont sensibles à la volonté de la communauté internationale.

106. Les superpuissances étendent activement leur présence militaire dans l'océan Indien. Leurs forces augmentent dans la région, tandis que leurs bases et leurs installations militaires y sont constamment renforcées et améliorées. Ces activités violent directement la Déclaration des Nations Unies faisant de l'océan Indien une zone de paix [*résolution 2832 (XXVI)*] et posent une grave menace à la paix et à la sécurité mondiales. La République démocratique somalie, en tant qu'Etat riverain, a un intérêt direct à la paix et à la sécurité de l'océan Indien et elle appuiera toutes mesures en vue de mettre pleinement en oeuvre la Déclaration des Nations Unies.

107. Le Président de l'Assemblée générale, dans son discours inaugural [*1^{re} séance*], a fait une analyse réaliste et édifiante de la situation économique internationale. La situation des pays en développement continue de se détériorer, tandis que dans toutes les instances internationales on reconnaît, à l'unanimité, la nécessité de remplacer le vieil ordre économique par une gamme de relations plus cohérentes et mieux organisées, reflétant efficacement les soucis de l'immense majorité de l'humanité. Les solutions préconisées jusqu'ici restent inopérantes parce que les pays riches continuent de sauvegarder leurs intérêts égoïstes, en freinant toute tentative visant à établir rapidement un nouvel ordre économique international plus équitable et donc plus juste.

108. Des activités et des recherches intenses ont été entreprises dans plusieurs domaines, qui permettent d'identifier les zones où le monde pourrait peut-être se développer dans les années à venir. La majorité des conclusions de ces études montrent que le déséquilibre entre les maritimes et les démunis est en train de s'aggraver. Aussi longtemps que ce déséquilibre se poursuivra, la paix, l'unité et la solidarité entre les peuples feront défaut.

109. Comme le souligne très justement la déclaration des ministres des affaires étrangères du Groupe des Soixante-Dix-Sept, adoptée au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 29 septembre 1978, l'absence de progrès dans les négociations en vue de la restructuration des relations économiques internationales [voir A/33/278, annexe], notamment dans des domaines aussi essentiels que le Programme intégré et le fonds commun pour les produits de base, les négociations commerciales multilatérales, le transfert des ressources, la réforme monétaire internationale et le fardeau de la dette pour les pays en développement, pour n'en mentionner que quelques-uns, cette absence de progrès contredit les espoirs du tiers monde à une participation plus juste et plus équitable au système économique international. Il y a, bien sûr, des tendances rétrogrades qui sont contraires au principe sur lequel doit reposer le nouvel ordre économique international. Parmi les exemples de ces tendances, il faut mentionner le fait que les pays développés se réfugient dans une politique systématique de protectionnisme, sapant ainsi les efforts qu'ils font, d'autre part, pour libérer la structure des échanges mondiaux. Nous espérons que les pays techniquement avancés accepteront la nécessité d'une action collective pour résoudre les problèmes économiques mondiaux.

110. La Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui a eu lieu récemment à Buenos Aires, a donné une preuve évidente de la résolution des pays du tiers monde de jouer leur rôle dans l'élaboration de stratégies mondiales pour l'instauration du nouvel ordre économique. Mon gouvernement, qui, depuis longtemps, place l'autosuffisance nationale au centre de sa planification du développement, appuie pleinement le Plan d'action en vue d'une autonomie nationale et collective, qui a été adopté par la Conférence⁷. Nous nous félicitons de la décision de faire du PNUD le centre international de la coopération technique entre pays en développement. Cette décision, bien entendu, relève de la responsabilité des pays en développement, mais mon gouvernement espère que les pays développés soutiendront activement la coopération en vue du développement, afin d'améliorer la qualité de la vie de plus de 2 milliards d'êtres humains.

111. C'est avec inquiétude que mon gouvernement constate que l'échec des principes de la collectivité et de l'interdépendance des Etats, qui se manifeste dans bien des secteurs de la recherche d'un nouvel ordre économique mondial, marque aussi les négociations en vue d'un traité sur le droit de la mer.

112. Le problème clef de la réalisation d'un accord sur les arrangements pour l'exploitation des richesses des fonds

⁷ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11), ch. 1.

marins montre bien la prédominance d'intérêts étroits et égoïstes.

113. De même que les riches ressources du nouveau monde ont été pillées, il y a des siècles, sur la base de la supériorité militaire et des techniques de l'ancien monde, aujourd'hui, les nations industrialisées tendraient à utiliser leur expertise technologique pour s'assurer le monopole des richesses des fonds marins, encore même que les Nations Unies, dans une déclaration solennelle, aient énoncé que les fonds marins et leurs ressources étaient "patrimoine commun de l'humanité" [résolution 2749 (XXV)].

114. Nous demandons à tous les Etats de s'abstenir de mesures qui compromettraient les négociations en vue d'un régime international concerté et qui dresseraient des obstacles sur la voie de la conclusion favorable de la troisième Conférence sur le droit de la mer.

115. Je passe maintenant à une question qui a des répercussions graves sur la paix et la stabilité du continent africain comme, du reste, pour la paix et la sécurité internationales. Il s'agit de la situation actuelle dans la corne de l'Afrique, qui reste extrêmement tendue et critique. La quantité massive d'armes fournies par une superpuissance et par les troupes mercenaires cubaines sert à perpétuer la violence, à semer le chaos et la destruction dans une population innocente, pour étouffer ses aspirations légitimes à la justice et à l'autodétermination. Le déploiement de mercenaires, équipés d'armements perfectionnés fournis récemment en quantités alarmantes, a causé des tragédies inhumaines, des meurtres en masse, des tortures et des pertes humaines et matérielles. Malgré la vague de violence qui marque la situation en Somalie occidentale, la lutte de libération se poursuit et la population de cette région est plus que jamais décidée à combattre pour sa liberté et pour la dignité humaine. N'ayant réussi ni à la quinzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à Khartoum, ni à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, à Belgrade, à obtenir sympathie et soutien pour son intervention armée, la superpuissance en question, avec Cuba comme bras militaire, a conçu un plan tactique perfide, dirigé contre les gouvernements des pays voisins, pour réaliser ses desseins impérialistes et ses ambitions d'hégémonie. Il s'agit de faire de l'Ethiopie la base de l'agression et de la subversion contre la Somalie et de se servir d'autres pays voisins pour y installer des régimes fantoches dociles et, ainsi, dominer la région. On pense que les détails de ce plan impérialiste ont été élaborés lors de la récente visite du président Castro, de Cuba, et de personnalités à niveau élevé de ladite superpuissance dans la capitale de l'Ethiopie, Addis-Abeba. La République populaire somalie lance un avertissement contre les graves conséquences de ce sinistre dessein impérialiste, qui constitue une menace grave pour la paix et la stabilité de la région et pour la paix et la sécurité internationales.

116. Il faut attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que les peuples d'Afrique, qui ne se sont dégagés que récemment de la domination coloniale, se trouvent une fois de plus face à une subversion de leur indépendance, en raison de puissances étrangères qui se délimitent des sphères d'influence.

117. Il est très inquiétant et très décevant, pour mon gouvernement, que cette superpuissance qui, autrefois, s'était proclamée le champion des causes du tiers monde, soit maintenant le participant le plus actif à cette nouvelle ruée sur l'Afrique. L'intervention directe de cette puissance, avec Cuba comme substitut, dans les affaires de la corne de l'Afrique, représente l'exemple le plus dangereux de cette tendance récente.

118. Mon gouvernement n'a pas d'illusions, quant à la nature de la force qui a animé la récente intervention étrangère dans des conflits purement africains. Le motif semble être un désir d'hégémonie mondiale, et la puissance concernée se sert de politiques d'un opportunisme criant pour réaliser cet objectif. Voilà la réalité qui est à la base d'un désir apparent de détente et de coexistence pacifique. L'opportunisme de cette superpuissance a été nettement démontré par son intervention, alliée à d'autres pays, dans la corne de l'Afrique. Il s'agissait des pays mêmes qui avaient donné un soutien actif au mouvement de libération de la Somalie occidentale, avant de retirer brusquement leur appui. Lâcher sur le pays une force de mercenaires cubains, soutenus par cette superpuissance, contre les combattants de la liberté, qui avaient presque atteint la victoire dans leur lutte pour l'autodétermination, a constitué une trahison perfide d'une lutte de libération juste et légitime.

119. Dans ces circonstances, mon gouvernement ne peut se soustraire à son devoir; il doit lancer un avertissement et dire que, sous prétexte de défendre certains intérêts africains, une superpuissance, avec Cuba comme substitut, transforme le continent africain en une nouvelle arène de la guerre froide. Ni les Etats africains, ni la communauté internationale ne sauraient voir avec sérénité la récente escalade et l'internationalisation de conflits africains limités, pour répondre aux intérêts stratégiques ou économiques de puissances étrangères.

120. Dans le contexte de la menace que posent pour l'indépendance africaine les tentatives récentes et actuelles de recolonisation de notre continent, il est pertinent de rappeler le point de vue du gouvernement de la Somalie, énoncé de manière explicite par le Président de mon pays, à la récente Conférence de l'OUA, à Khartoum. Commentant l'intervention étrangère en Afrique, il a dit :

“L'intervention étrangère, sous toutes ses formes et manifestations, est incompatible avec les aspirations légitimes de toute l'Afrique et avec l'esprit de la Charte de l'OUA, qui affirme le droit inaliénable de tous les peuples de prendre leur destin en main.”

121. La récente conférence de l'OUA, tenue à Khartoum, a condamné les tentatives faites de l'extérieur par ceux qui veulent imposer leurs propres solutions à des problèmes africains qu'ils ne comprennent guère. Ces tentatives montrent un mépris total des aspirations de l'Afrique et ne font que compliquer des situations déjà difficiles.

122. C'est un triste devoir pour moi que de marquer la déception et la désillusion que mon gouvernement ressent devant l'intervention militaire étrangère à grande échelle dans les affaires de l'Afrique.

123. Nous ne pouvons nous taire lorsque la politique de certaines puissances étrangères, nuisible aux intérêts de

l'Afrique, vient saper l'autorité de son organisation régionale, lorsque le rôle honteux de Cuba, en tant qu'homme de main militaire et mercenaire d'une superpuissance, tourne en dérision sa prétendue adhésion aux principes du non-alignement et lorsque ces pays font obstacle, de propos délibéré, aux aspirations légitimes des peuples opprimés de la Somalie occidentale.

124. Quant aux questions qui se posent dans les conflits de la corne de l'Afrique, il ne faut pas se tromper sur leur nature. Si la communauté mondiale ne reconnaît pas la réalité de cette situation aujourd'hui, elle sera inévitablement amenée à comprendre que la population de la région se livre à une lutte juste pour affirmer ses droits inaliénables, garantis par la Charte de l'ONU, à l'autodétermination et à l'indépendance.

125. Le droit international a établi, depuis longtemps, la prééminence du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Trente années d'histoire de l'Organisation des Nations Unies ont assurément montré que les tentatives faites pour refuser ces droits aux populations vouées à la cause de la liberté ne sauraient manquer de faire naître des tensions et des conflits régionaux et internationaux. Les circonstances qui ont entraîné l'occupation coloniale abyssine de la Somalie occidentale, suivie de la lutte de libération longue et héroïque des peuples de la Somalie occidentale, pour affirmer leurs droits à l'autodétermination et à la liberté, sont trop connues et se passent de détails.

126. Il suffira de faire remarquer que la population de la Somalie occidentale a une histoire et une géographie distinctes, avec des caractéristiques ethniques, culturelles et linguistiques complètement différentes de celles de l'Abyssinie. Elle n'a été liée à l'Ethiopie que par la conquête armée, imposée au plus fort de la “ruée sur l'Afrique”, avec la collusion des colonialistes européens. Elle n'a jamais accepté, elle, ce statut colonial.

127. Aujourd'hui, la grande majorité de ceux qui ont été placés sous la domination coloniale, en même temps que la population de la Somalie occidentale, ont accédé à une complète indépendance, grâce au processus d'autodétermination. Ce serait tourner la justice en dérision que de refuser à la population de Somalie occidentale ce même droit, simplement parce que ses colonisateurs ne sont pas européens.

128. Les Nations Unies ont maintes fois condamné le colonialisme en tant qu'agression et rupture de la paix et de la sécurité internationales. Or, on ne saurait nier que l'Ethiopie est un empire et que la population de la Somalie occidentale est une population sous un régime colonial et étranger, luttant pour l'autodétermination et la décolonisation. La population de la Somalie occidentale est en fait victime de l'agression éthiopienne; elle a droit au soutien international pour parvenir à réaliser ses aspirations légitimes.

129. Cherchant à embrouiller et à déguiser les questions fondamentales qui se posent, l'Ethiopie, aidée par la puissante machine de propagande d'une superpuissance, a fait tous ses efforts pour déformer la cause de la Somalie occidentale. Soutenant des assertions coloniales illégales,

l'Éthiopie a maintes fois accusé la Somalie de violer les principes et les résolutions de la Charte de l'OUA, notamment les principes de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires internes des autres États et des résolutions sur l'inviolabilité des frontières.

130. L'effet et l'application de ces principes sont clairs et explicites. Nous pensons que la référence aux principes de la Charte de l'OUA et aux résolutions concernant les frontières est hors de propos et n'a rien à voir avec la question qui se pose, qui est celle de la décolonisation et de l'autodétermination de la population de Somalie occidentale. La République démocratique somalie respecte les frontières légales et les principes de l'intégrité territoriale, tout comme elle se considère liée par le droit à l'autodétermination et les autres résolutions pertinentes des Nations Unies et de l'OUA. Il convient toutefois de souligner que le seul fait que la Somalie soit liée par les dispositions de la Charte n'implique pas la validation de revendications coloniales illégales. Tout le monde sait fort bien que l'Éthiopie est allée jusqu'à chercher, de manière abusive, à utiliser les principes et décisions de l'OUA pour légitimer les injustices coloniales qu'elle commet contre les peuples sous sa domination. La communauté internationale ne doit pas se laisser influencer par cette déformation flagrante des principes bien connus et bien établis.

131. On a beaucoup parlé de l'intérêt que portait la République démocratique somalie à se faire le champion de la lutte de libération de la population de la Somalie occidentale. Notre politique à l'égard de la population de la région est identique à celle que nous avons pratiquée dans le cas de Djibouti. Certes, nous avons été à la pointe de la longue lutte politique, menée dans les instances internationales, pour que Djibouti accède à l'autodétermination. De plus, nous avons ouvertement soutenu les efforts des mouvements de libération légitimes visant à donner l'indépendance à ce territoire. Notre principal souci était d'assurer que l'exercice du droit à l'autodétermination se fasse d'une manière correcte et sous surveillance régionale et internationale impartiale. Lorsque nous avons accueilli nos frères de Djibouti comme membres à part entière de la communauté mondiale, toutes les calomnies dont nous avons fait l'objet et relatives à nos intentions de garder le Territoire ont été dénoncées. Il est devenu évident que les attaques dirigées contre nous ont constitué les ultimes efforts d'intérêts particuliers, à inspiration coloniale, pour empêcher l'accession pacifique de Djibouti à l'indépendance.

132. Des efforts semblables ont été déployés pour dénaturer les problèmes en Somalie occidentale, mais mon gouvernement espère que la communauté internationale saura mieux comprendre les aspirations de ces peuples et leur accordera le soutien et la sympathie qu'ils méritent.

133. Depuis la création de l'OUA, le Gouvernement s'est efforcé de rechercher une solution juste et pacifique à la question de la Somalie occidentale, dans le cadre de l'organisation régionale. Malheureusement, les diverses tentatives faites par l'OUA pour assurer ses bons offices dans cette affaire se sont heurtées au refus de l'Éthiopie de traiter des réalités de la situation et de négocier en toute bonne foi. Nous restons convaincus que les intérêts des pays voisins de l'Éthiopie et de la République démocratique

somalie consistent à résoudre leurs problèmes de manière bilatérale ou sous les auspices de l'OUA. Cependant, depuis novembre 1977, lorsque des armes perfectionnées, fournies par une superpuissance, et des troupes cubaines ont été introduites en Éthiopie, les avions de guerre éthiopiens ont lancé des attaques aériennes barbares contre des agglomérations urbaines, à l'intérieur du territoire de la Somalie, et de fortes concentrations de troupes cubaines et éthiopiennes ont été installées, en des lieux stratégiques, près de la République démocratique somalie.

134. A la suite de l'internationalisation du conflit en Somalie occidentale, il y a maintenant plus d'un demi-million de réfugiés en République démocratique somalie. Leur triste sort doit être considéré comme une tragédie humaine aux vastes proportions. Notre gouvernement s'efforce de satisfaire, dans toute la mesure du possible, les besoins essentiels de ces personnes, mais leur présence dans notre pays impose un lourd fardeau pour l'économie somalie. A ce propos, ma délégation voudrait rendre un profond hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour l'aide qu'il a accordée à ces malheureux.

135. Pour ce qui est de la situation menaçante qui existe le long de la frontière, la République démocratique somalie est disposée, certes, à défendre sa souveraineté contre toute invasion, d'où qu'elle provienne, mais elle est aussi disposée à oeuvrer en vue d'un règlement durable, juste et pacifique. Un tel règlement devra nécessairement comporter le retrait de toutes les troupes étrangères ou africaines de Somalie occidentale, la cessation des actes d'agression commis contre la République démocratique somalie, l'assurance que la population de la Somalie occidentale ne sera pas soumise à des représailles de génocide, et que le droit à l'autodétermination lui sera octroyé. Mon gouvernement se réjouirait de l'ouverture de négociations, entre toutes les parties intéressées, sur la base de ces principes.

136. Il y a une chose dont nous sommes sûrs. Si les aspirations légitimes des mouvements de libération de la corne de l'Afrique ne sont pas reconnues, cette région s'ajoutera, en permanence, à la liste des régions où les tensions et les conflits existent à l'état endémique et menacent constamment la paix et la sécurité internationales.

137. Il est tentant, à cette étape de la session de l'Assemblée générale, de s'appesantir sur le fait que la communauté internationale n'ait pas su prendre des mesures collectives, en vertu de la Charte, en vue de résoudre les problèmes nombreux et graves auxquels le monde se heurte aujourd'hui. Nous pourrions, peut-être, mettre davantage l'accent sur le réseau de plus en plus vaste et de plus en plus efficace des services précieux rendus à l'humanité, sous l'égide des Nations Unies. Nous pensons, toutefois, que nos préoccupations à l'égard des problèmes politiques et économiques de portée mondiale montrent bien la validité continue de l'Organisation des Nations Unies, comme instrument de coopération internationale, de défense de la paix et de consolidation de la sécurité internationale. Les nations du monde doivent continuer à raffermir et à rehausser le rôle unique et essentiel de l'Organisation dans les affaires mondiales. Si elles agissaient autrement, elles affaibliraient leurs propres perspectives de paix et de progrès.

138. M. AL ZAWAWI (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : En mon nom et au nom de la délégation du Sultanat d'Oman, c'est un grand plaisir pour moi de m'associer aux orateurs précédents et de féliciter M. Liévano, par votre intermédiaire, monsieur, à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'ordre du jour de la session actuelle comporte plusieurs questions importantes, qui sont étroitement liées à la stabilité de la paix et de la sécurité internationales et à la stabilité de tous les peuples du monde de même qu'à la croissance continue de ces populations vers le développement économique et social. Il ne fait pas de doute que grâce à sa compétence, à sa sagesse et à sa riche expérience, M. Liévano, en sa qualité de président, guidera les travaux de la présente session, de façon à assurer le progrès et le développement que souhaite la communauté mondiale tout entière, conformément aux nobles objectifs inscrits dans la Charte de cette organisation.

139. Je voudrais aussi rendre hommage à la manière dont son prédécesseur, M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, a présidé les débats de la trente-deuxième session et les trois sessions extraordinaires tenues au cours de cette année.

140. Je voudrais également dire toute notre appréciation pour les efforts constants que déploie notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, au service de l'Organisation, en vue de promouvoir son efficacité, d'affermir son rôle et de s'acquitter des responsabilités qui lui sont propres.

141. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter, au nom de mon pays, la bienvenue au nouvel Etat indépendant des Iles Salomon, au moment de son entrée à notre organisation. Nous lui assurons notre coopération dans nos efforts communs pour la réalisation des objectifs sur lesquels la Charte de cette organisation est fondée.

142. Chaque année à cette époque, nous nous réunissons pour faire ensemble le point de la situation internationale et échanger nos vues sur les questions internationales les plus importantes. Nous examinons notre contribution, nous intensifions nos efforts, afin de trouver les solutions justes et appropriées qu'il convient de donner aux nombreux problèmes qui se posent à nous.

143. Le problème du Moyen-Orient constitue l'un des plus importants, et c'est ainsi qu'au cours de ces 30 dernières années, il a occupé la plus grande partie des activités de cette organisation.

144. Du fait que le Sultanat d'Oman, sous la conduite de Son Excellence le sultan Qabus — que Dieu le garde en vie —, a pris soin de préciser sa position tout au long de cette période à travers laquelle a passé la nation arabe, je résumerai comme suit notre attitude.

145. En premier lieu, le Sultanat d'Oman demande et demandera toujours l'établissement d'une paix juste, honorable et durable pour les générations arabes futures. Il donnera toujours sa bénédiction à tous les courageux efforts arabes pour défendre les droits arabes, qui apparaissent clairement aux yeux du monde entier, et pour faire disparaître tous les méfaits d'une attitude hostile destinée à brouiller la clarté des droits.

146. En second lieu, le Sultanat d'Oman est décidé à ce qu'une solution juste et globale des problèmes de la région soit fondée sur le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, et avant tout de la ville et de la région de la Jérusalem arabe, qui est restée arabe et islamique depuis l'époque du Calife Umar ibn al-Khattab, et qui le demeurera. Personne n'a le droit dans le monde arabe ou musulman d'en changer le caractère arabe ou islamique. La souveraineté arabe de Jérusalem doit donc être rétablie.

147. En troisième lieu, le Sultanat d'Oman appuie le droit du peuple arabe de Palestine, où qu'il se trouve, à l'autodétermination et à l'exercice plein et entier de ses droits tels qu'ils sont définis dans les résolutions des Nations Unies, dans le territoire arabe de Palestine.

148. En quatrième lieu, le Sultanat d'Oman, dans les circonstances qui existent actuellement dans la région, donne sa bénédiction à tous les efforts qui permettront de sauver la situation des Arabes et de restaurer leur unité, et il accorde sa bénédiction à l'idée d'une rencontre arabe au sommet pour traiter de la situation. Le Sultanat d'Oman donne son approbation à tous les efforts destinés à consolider la position arabe à l'égard de Jérusalem dans le monde arabe et islamique, dans le but de favoriser l'établissement d'une paix juste, durable et honorable.

149. Mon pays, qui, par la géographie, est proche du continent africain et se trouve uni par des liens historiques aux peuples de ce continent, fait siennes leurs aspirations, à savoir que le monde connaisse au plus tôt la disparition complète des régimes racistes. En même temps, nous suivons avec le plus vif intérêt les efforts déployés, en différents lieux, pour élaborer des solutions qui permettraient de mettre fin à l'affrontement et d'aboutir au règlement pacifique de tous les différends. Pour compliqués que puissent être les problèmes, il nous appartient de rechercher tous les moyens d'apporter un règlement pacifique aux différends et de travailler à la mise en commun de tous les efforts afin d'affermir notre solidarité et de maintenir la souveraineté, l'indépendance et des relations de bon voisinage entre Etats, pour permettre la réalisation de tous les objectifs. Mais, pour y parvenir, il faut, nous semble-t-il, faire disparaître l'intervention étrangère et ses effets nuisibles sur le déroulement des événements en Afrique. L'OUA s'est toujours montrée apte à traiter des problèmes du continent, à en venir à bout, en leur apportant les solutions voulues, préservant et consolidant la sécurité et la stabilité des populations. Nous sommes certains que l'OUA poursuivra ses efforts pour assurer une vie meilleure, une vie indépendante et noble aux enfants de ce continent, en faisant disparaître tout ce qui est injustice et oppression.

150. Mon pays considère, avec la plus vive inquiétude, l'intervention étrangère patente dans les affaires du continent africain, par des forces étrangères qui veulent dominer et prendre en main les ressources du continent. Cette intervention étrangère ne contribue nullement à résoudre les problèmes actuels de l'Afrique, mais introduit l'Afrique dans les différends des grandes puissances, en la détournant de la paix véritable et en prolongeant les dures souffrances de ces peuples qui se trouvent privés de liberté et de justice.

151. La récente Conférence africaine, à Khartoum, a compris ce fait, à savoir que les problèmes et préoccu-

pations de l'Afrique constituent la responsabilité de l'Afrique et l'OUA, à cette conférence, a dénoncé les interventions des puissances étrangères sur le continent africain, qui sèment la discorde et la division parmi les populations, en exploitant leurs différends régionaux pour servir leurs plans de domination et la mainmise sur les ressources de l'Afrique.

152. Le Sultanat d'Oman, pays qui a un long littoral sur l'Océan Indien, a fermement soutenu, comme d'autres pays, au cours de sessions successives de l'Assemblée générale et dans d'autres instances internationales, la Déclaration faisant de l'Océan Indien une zone de paix, exempte d'armes nucléaires et d'armes stratégiques, et exigeant que cette région soit maintenue en dehors de la sphère de conflits entre les superpuissances, assurant ainsi aux pays et aux populations de la région la stabilité, la paix et la sécurité, la mettant à l'abri des interventions et des menaces de l'étranger. Mon pays est prêt à contribuer efficacement à tous les efforts en cours faits à l'Organisation des Nations Unies et il espère que les Etats-Unis et l'Union soviétique reprendront leurs négociations sur ce sujet, le plus tôt possible, afin que nous puissions atteindre notre objectif qui est de faire de cette région une zone de paix durable.

153. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, a réaffirmé la nécessité d'intensifier les efforts en vue d'obtenir un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

154. Nous savons tous quels sont les graves dangers auxquels se trouve confrontée l'humanité, à cause de la fabrication ininterrompue et en grandes quantités d'armes nucléaires, ayant un potentiel de destruction sans précédent dans l'histoire de l'humanité. A ce propos, nous voulons, comme d'autres l'ont déjà fait, dire combien nous sommes inquiets qu'il n'y ait pas eu de progrès pour ce qui est de la cessation des essais nucléaires et de la mise au point et de la fabrication des armes nucléaires, non plus qu'en ce qui concerne la destruction des stocks existants.

155. Nous espérons que le résultat de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait le début d'une nouvelle étape dans les efforts de l'Organisation des Nations Unies en ce domaine. Pour la première fois dans l'histoire de notre organisation, l'Assemblée générale accordait une attention toute spéciale et des plus méritées au problème du désarmement. Nous espérons que le Document final approuvé par la session extraordinaire [résolution S-10/2] sera mis en oeuvre et que des accords seront conclus sur la non-prolifération et l'utilisation des armes nucléaires; nous espérons aussi que les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier les deux superpuissances, participeront à ces efforts, puisqu'ils supportent la plus grande responsabilité lorsqu'il s'agit d'accomplir un progrès réel à cette fin.

156. Les deux superpuissances portent des responsabilités particulières en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais, malheureusement, nous constatons que des différends continuent à les diviser et ont des effets qui dépassent les relations entre elles et leurs alliés pour toucher d'autres pays et d'autres régions qui ont avec elles des relations différentes. Comme nous avons pu en être les témoins ces derniers temps, il en résulte une

aggravation de certains différends régionaux. Nous demandons aux superpuissances, comme d'autres qui nous ont précédés, de s'abstenir d'exporter leurs différends dans le reste du monde et de travailler à la solution de leurs problèmes régionaux, au lieu de les exploiter afin d'étendre leurs sphères de domination.

157. Mon pays a pris part à toutes les sessions de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, car il est convaincu de l'importance et du caractère vital de ces délibérations pour permettre l'élaboration d'une convention internationale générale, qui constituerait une base juridique solide pour toutes les activités relatives à la mer.

158. Bien que la patience soit presque épuisée par la lenteur des progrès des travaux de cette conférence, et par les problèmes résultant de cette lenteur, aussi bien que par la perte d'efforts, d'argent et de temps, nous avons plaisir à constater que, au cours de ses deux dernières sessions, à Genève et à New York, la Conférence est parvenue à faire quelques progrès. Nous espérons que le monde verra le couronnement de ces efforts intenses dans la signature de cette convention que nous attendons depuis longtemps.

159. A cet égard, nous nous félicitons du succès des négociations portant sur le contrôle de la production et la protection des droits des pays en développement à l'utilisation et à l'exploitation de leurs ressources et à leur distribution équitable. Nous espérons que les groupes de négociation pourront aboutir à un accord sur le transfert des techniques aux pays en développement et la formation des cadres venant de ces pays, ce qui est tout aussi important que la nécessité de préserver la souveraineté des Etats côtiers.

160. J'en viens maintenant à la situation économique internationale. Il ne fait aucun doute qu'il existe aujourd'hui une certaine coopération économique et technique entre les pays; mais, en même temps, nous comprenons que cette coopération pour le développement et le progrès pourrait être beaucoup plus large, et nous demandons que soient intensifiés les efforts en ce sens, notamment de la part des pays développés et industrialisés. Nous demandons également à ces mêmes pays d'augmenter, voire doubler leur aide pour promouvoir le taux de croissance des pays en développement, de travailler à la fixation des prix de leurs produits manufacturés et de mettre fin à l'inflation, allégeant ainsi le fardeau de la dette des pays en développement, afin d'assurer des prix plus équitables pour leurs produits et d'atteindre les buts et les objectifs fixés par le Groupe des Soixante-Dix-Sept.

161. Nous demandons l'intensification des efforts dans tous ces domaines, afin de servir les objectifs du développement, surtout dans les pays en développement. A ce propos, il nous faut affirmer la nécessité de poursuivre le dialogue constructif en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus équitable. A cet égard, nous déplorons l'échec du Comité créé en application de la résolution 32/174, et nous demandons à toutes les parties de réexaminer, de manière pratique et concrète, les effets nuisibles que ressentira la communauté internationale tout entière si ces négociations n'aboutissent pas. Nous espérons aussi que la volonté politique nécessaire existe de la part du

monde industrialisé, pour permettre que ces négociations puissent se poursuivre de manière efficace et sérieuse, dans le cadre des Nations Unies, pour que nous arrivions aux résultats tant escomptés et que les dispositions voulues soient adoptées à la session extraordinaire de 1980 de l'Assemblée générale.

162. Nous ne devons pas oublier, non plus, que les pays en développement, de leur côté, devraient redoubler d'efforts, en s'attachant aux activités de production et de développement, en pratiquant une politique pratique vigilante, car le développement social et économique doit reposer sur des bases solides de stabilité et d'autonomie. Comme nous le constatons, il existe de vastes possibilités de promouvoir la coopération technique commerciale et économique parmi les pays en développement eux-mêmes, surtout au niveau régional. Nous croyons que, par la poursuite de cette coopération régionale, nous pourrions avoir de meilleures possibilités de développer la coopération internationale en général. Le cadre régional fournit des occasions pour la coordination et l'intégration économique et culturelle qui viennent s'ajouter aux éléments géographiques, contribuant ainsi au développement de la coopération et de la coordination, en fonction des aptitudes et des possibilités des différents groupes régionaux. En outre, ces pays augmentent leur cohésion dans un esprit d'amitié, de coopération et de bonne volonté. Ainsi, nous évitons entre eux toute possibilité de différends ou d'affrontements.

163. Mon pays, à la lumière de toutes ces considérations, a toujours demandé que cette coopération soit mise en oeuvre dans notre région et a travaillé, à cet effet, en toute sincérité; il continue à espérer qu'une coopération plus grande s'instaurera entre tous les pays de notre région, dans tous les domaines, pour le bien-être de ces pays et de leurs peuples.

164. Le Sultanat d'Oman, sous la conduite de Sa Majesté le sultan Qabus — que Dieu le garde en vie — tend la main d'une amitié sincère, d'une coopération féconde à tous les peuples, à tous les pays du monde, quelles que soient leurs différences économiques, sociales et politiques, sur la base du respect de la souveraineté et du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats. De plus, le Sultanat d'Oman consacrera tous ses efforts à son propre développement, en coopération avec tous, pour le bien-être de tous et dans un engagement total à l'égard de la Charte des Nations Unies, dont il s'efforce d'appliquer les principes du mieux qu'il peut.

165. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : L'histoire de l'Organisation des Nations Unies est un mélange de succès et de déceptions. Les aménagements qui sont maintenant nécessaires pour accueillir les représentants des Etats dans cette salle de l'Assemblée témoignent de l'oeuvre indéniable qui a été réalisée. Notre organisation a connu le succès dans la manière dont elle a fait avancer le processus d'autodétermination politique qui nous rapproche d'une participation quasi universelle. A cet égard, la Guyane est heureuse de souhaiter la bienvenue parmi nous aux Iles Salomon.

166. Mais, en matière d'autodétermination, il reste encore beaucoup à faire. Il y a lieu d'éliminer le cancer de l'*apartheid*, d'abattre la résistance arrogante des racistes au

Zimbabwe et en Namibie, de rétablir les droits nationaux des Palestiniens, des peuples du Sahara occidental et du Timor oriental, et d'obtenir l'indépendance du Belize. Voilà des questions qui réclament, de façon pressante, des mesures efficaces de la part de la communauté internationale. L'autodétermination demeure notre préoccupation primordiale et dominante. Mais il est d'autres questions fondamentales au sujet desquelles un changement souhaitable n'est pas moins urgent.

167. La persistance du sous-développement dans les grandes régions du globe nous rappelle, de façon cruelle, l'ampleur et la portée des tâches qui nous attendent. Alors que nous tentons de faire face à ces problèmes et que nous unissons notre volonté collective pour y trouver une solution, la Guyane est très heureuse que l'ambassadeur Liévano, fils distingué de l'Amérique latine, éminent érudit et homme d'Etat, ait été choisi pour diriger nos délibérations et guider nos consultations.

168. Je profiterai de cette occasion pour rendre hommage et dire nos vifs remerciements à l'ambassadeur Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, pays non aligné; il a su présider avec un grand bonheur à nos délibérations, non seulement pendant la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, mais aussi au cours des trois sessions extraordinaires consacrées à l'étude de problèmes majeurs.

169. L'apparition de questions spécifiques qui se pressent maintenant sur notre ordre du jour international et qui appellent une attention soutenue manifeste l'universalisation croissante des inquiétudes et des préoccupations, ainsi qu'une nouvelle prise de conscience de la nature de l'interdépendance.

170. L'objectif essentiel de l'organisation internationale reste le même que celui qui a conduit à la défaite du fascisme et du nazisme et à la création de l'Organisation des Nations Unies. C'est l'instauration d'un ordre international qui permettra de faire progresser la croissance et le développement et assurera la réalisation des aspirations de tous les peuples de la planète. Cet ordre doit reposer essentiellement sur l'égalité et la justice.

171. Notre organisation n'a jamais abandonné la recherche de cet ordre. Cependant, étant donné que chaque nouvel Etat Membre a apporté à nos délibérations le fruit de son expérience et a ouvert des perspectives qui découlent de son histoire nationale, la perception du sens et de la justice et de l'égalité s'est trouvée approfondie et enrichie. Ce sont toutes ces sensibilités différentes qui nous permettent d'envisager les mesures appropriées et nécessaires pour parvenir à cet objectif.

172. Les points clefs de l'organisation internationale sont définis dans notre charte. Il y a, tout d'abord, la création de conditions visant à faciliter l'instauration d'une paix sûre. La réalisation de ce régime de paix est fondée sur la promotion du principe de l'autodétermination — sur les plans national et individuel — et sur l'expansion des paramètres, permettant d'accroître la coopération internationale économique et politique. Au coeur de la recherche pour cette paix sûre se trouve une action internationale dont les droits de l'homme sont la préoccupation essentielle.

173. Le Secrétaire général a observé dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“L'Organisation des Nations Unies a été créée pour être, entre autres choses, le garant de la justice et de la paix pour tous les pays, et tout particulièrement pour les pays sans défense ou les petits pays qui, autrement, se trouveraient sans recours dans un monde régi exclusivement par la politique de puissance.” [voir A/33/1, sect. II]

M. Waldheim, qui a oeuvré avec tant d'efficacité, a ajouté :

“... nombreuses sont les situations dans lesquelles la puissance militaire ou l'influence politique sont des facteurs beaucoup plus déterminants que les principes de justice et les droits des Etats énoncés dans la Charte.” [ibid.]

174. A cet égard, les vues des pays non alignés, exprimées de façon répétée au cours des années et réitérées, plus récemment, à la Conférence des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Belgrade en juillet dernier, sont toujours valables. D'ailleurs, les pays non alignés ont eu la vocation particulière d'être à l'origine de ces idées et d'élaborer des programmes qui ont facilité, dans une grande mesure, la recherche d'un consensus mondial par la communauté internationale élargie, conformément à la Charte.

175. Si nous méditons sur les raisons qui ont conduit à un succès limité dans la pleine réalisation d'un ordre juste et équitable universellement accepté, nous aboutissons à cette conclusion inéluctable que, alors que la justice demeure l'élément primordial, sa réalisation a été entravée par ceux qui ont investi dans le maintien du *statu quo* et qui s'y cramponnent au nom de la stabilité de leurs propres intérêts.

176. Le véritable conflit oppose, en fait, ceux d'entre nous qui souhaitent une restructuration et un changement fondamental et ceux qui affirment la validité absolue des dispositions et des institutions qui, même si elles comportent d'importants éléments de justice, laissent de côté les aspects importants desquels dépendent la croissance humaine, le développement et la réalisation des objectifs. Dans un monde injuste, la recherche pour la justice est l'essence même du changement.

177. Au cours des consultations de cette assemblée et de celles qui suivront, l'étendue de notre succès à créer une situation de paix sera mesurée en fonction de notre capacité individuelle et collective à reconnaître la nécessité d'un changement fondamental et d'une remise en ordre systématique, dictée par cette nécessité. Nulle part ailleurs, la nécessité d'une harmonisation de l'action n'est plus clairement démontrée que dans le domaine de la coopération économique internationale.

178. Dans ce domaine, de nouvelles perspectives du sens de la justice et de l'équité ont été énoncées dans le plan pour le nouvel ordre économique international, solennellement proclamé au cours de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)]. La mise en application de ce plan doit rester au cœur de nos préoccupations.

179. Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis la promulgation des principes et du Programme d'action pour l'instauration de cet ordre, si important pour la réalisation pleine et entière des droits de la majorité des êtres humains, seuls des progrès hésitants et inégaux ont été réalisés, et ce malgré les discussions approfondies sur tous ses aspects qui ont eu lieu dans de nombreuses conférences internationales.

180. Comme on le sait, les deux conférences de négociations qui se sont tenues en 1977 n'ont pu parvenir à l'établissement d'un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base⁸, adopté au cours de la quatrième session de la CNUCED, malgré l'engagement verbal des pays développés. Il est donc d'une importance vitale que la prochaine conférence, prévue pour novembre prochain⁹, aboutisse à des résultats concrets.

181. De même, sur la question de l'allègement de la dette, il est vrai que la troisième partie (au niveau ministériel) de la neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement, tenue en mars dernier à Genève, a adopté un certain nombre de directives utiles pour traiter des aspects particuliers de ce problème [voir A/33/15]. Certains pays développés ont accordé un allègement aux pays les moins développés. Mais d'autres mesures doivent être adoptées pour inclure ceux qui sont les plus durement touchés et les autres pays en développement.

182. Cela dit, les arrangements limités acceptés jusqu'à présent dans les négociations commerciales multilatérales, le niveau qui va diminuant de l'assistance officielle au développement et les prises de position qui ont entravé les travaux du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, connu sous le nom de Comité plénier, démontrent clairement un manque de volonté politique, de la part de certains pays développés, à accepter le fait qu'un changement fondamental est souhaitable dans l'ordre économique international actuel.

183. Certes, une résistance à toute modification structurelle du système international se manifeste. En défendant cette position, certains pays développés ont tenu à souligner les “besoins fondamentaux” dans l'approche du problème du sous-développement. Alors que cette démarche englobe des objectifs humanitaires louables, elle maintient néanmoins intact, à dessein ou non, le système d'exploitation actuel, qui découle de l'impérialisme et qui est la véritable cause du sous-développement.

184. La coopération économique internationale se trouve dans un état de crise profonde. A moins que la confiance en l'avenir ne soit soutenue par des réactions saines, même ceux qui sont actuellement bénéficiaires de l'ordre d'exploitation actuel pourraient se rendre compte que leurs privilèges actuels ne sont plus sûrs.

185. Il est révélateur que, alors que le dialogue Nord-Sud piétine, des progrès ont été faits, par les pays en dévelop-

⁸ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV).

⁹ Conférence de négociation des Nations Unies sur un fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base.

pement, dans l'élaboration d'une coopération économique et technique entre eux. Les résultats de la récente Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade, et la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, qui s'est tenue à Buenos Aires, attestent cette réalité.

186. A cet égard, mon pays, la Guyane, en tant que pays non aligné coordonnateur du programme d'action pour la coopération économique [A/33/206, annexe II] dans le secteur du commerce, des transports et de l'industrie, s'est efforcé de promouvoir un programme efficace de coopération entre les pays en développement dans ces domaines. Notre engagement demeure total dans la poursuite de cet objectif, qui s'inscrit dans le cadre d'efforts plus vastes visant à édifier une nouvelle structure des relations économiques internationales.

187. Dans l'ordre mondial que nous recherchons, les pays développés — socialistes ou non socialistes — doivent assumer pleinement leur rôle. Nous réaffirmons notre conviction que l'établissement du nouvel ordre sera au bénéfice des pays en développement comme des pays développés, que leur économie soit une économie de marché ou qu'elle soit planifiée.

188. A ce stade, nous avons entendu des propositions formulées par diverses délégations et relatives à l'établissement du nouvel ordre. La Guyane est prête à examiner toutes ces propositions, selon leur mérite. Mais il existe d'autres tâches prioritaires. Depuis l'année dernière, certaines tendances se sont dessinées qui devraient susciter notre réflexion profonde.

189. Les résultats limités de la dixième session extraordinaire sur le désarmement sont bien loin de répondre aux attentes de la grande majorité des peuples du monde. Il y a là de dangereux signes avant-coureurs d'un réveil des foyers de la guerre froide. De nouvelles causes de tension se sont ajoutées à des situations de crise persistantes, surtout en Afrique australe et au Moyen-Orient, et on constate aussi le phénomène particulièrement troublant du recrutement ouvert et de l'utilisation croissante de mercenaires, comme cela a été le cas dans la situation déplorable qui règne au Nicaragua.

190. La recherche d'une solution à la situation du Moyen-Orient et à la question palestinienne est longue et difficile. Mais les principes d'un règlement global, en vue d'une paix juste et durable dans la région, ont été clairement énoncés.

191. Conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que des autres résolutions pertinentes des Nations Unies, la Guyane a constamment soutenu qu'une solution doit être fondée sur les trois principes suivants : le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis le 5 juin 1967; la restitution de ses droits nationaux à tout le peuple palestinien, y compris son droit à posséder une patrie; enfin, le droit de tous les Etats de la région à vivre à l'intérieur de frontières mutuellement reconnues. Toute initiative qui s'écarterait de ces principes ne pourrait aboutir au succès. En revanche, toute initiative qui prendrait ces principes en considération ne pourrait manquer de susciter l'appui de la communauté internationale.

192. La Guyane a relevé le manque d'harmonie qui a marqué les réactions des parties au conflit, à la suite des derniers événements. L'absence d'une action commune favorable de ces parties fait surgir des doutes, dans nos esprits, quant aux possibilités qu'offrent ces événements récents d'instaurer la paix dans la région, cette paix que la communauté internationale appelle si ardemment.

193. Comme nous l'a dit ce matin, dans sa déclaration, le Président de la République de Chypre [22^e séance], la menace que l'absence de solution à ce problème fait peser sur la stabilité régionale et les difficultés qui se présentent pour accomplir des progrès significatifs vers un règlement ont été soulignées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation. Il est regrettable que la résolution 3212 (XXIX), acceptée à l'unanimité par cette assemblée en 1974, soit restée lettre morte, car elle continue à fournir le seul cadre valable pour une solution juste. L'impasse actuelle sert, à l'évidence, les intérêts des forces d'agression et d'occupation. Nous estimons donc que le caractère d'urgence que requiert la recherche d'une solution au problème chypriote exige des initiatives nouvelles pour appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies. A cet égard, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait envisager d'adopter des mesures appropriées, eu égard à l'absence de progrès dans la solution de la question.

194. La Corée est toujours artificiellement divisée, en dépit du vœu de réunification que le peuple coréen caresse depuis longtemps. Cette situation est une menace potentielle à la paix de la région. La Guyane continue d'appuyer les efforts du peuple coréen pour la réunification pacifique et indépendante de son pays, à l'abri de toute pression extérieure. Nous estimons que les principes énoncés dans le communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972¹⁰ et le programme mis au point, dans ce but, par la République populaire démocratique de Corée constituent la base appropriée pour aboutir à une solution acceptable du problème coréen.

195. En Afrique australe, le racisme demeure toujours la philosophie dominante. Face à une violence organisée et intensifiée, les peuples opprimés ont avivé leur militantisme et renforcé leur capacité de recouvrer leur liberté. Mais les racistes de Pretoria et de Salisbury ont porté leurs actes de brutalité et d'agression au-delà des frontières des pays qu'ils usurent. Ils ont renforcé leurs mesures d'intimidation et d'agression envers les Etats voisins indépendants. La détérioration de la situation en Afrique australe confirme combien est grave la menace qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

196. Au coeur du problème de l'Afrique australe il y a ce bastion du racisme institutionnalisé : l'Afrique du Sud elle-même. Le régime d'*apartheid* continue, avec férocité, à opprimer le peuple d'Afrique du Sud, en lui déniait ses droits les plus fondamentaux, notamment le droit imprescriptible et indiscutable à la liberté.

197. La détermination que ce régime met à survivre doit être contrée par l'action corrélative, individuelle ou collective, de tous les membres de la communauté internationale. Il ne suffit pas de condamner dans les discours. Nous

¹⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

devons procéder à l'isolement de l'Afrique du Sud et exercer les pressions nécessaires pour soutenir les peuples qui luttent si vaillamment pour mettre fin à leur oppression.

198. Au début de cette année, nous nous sommes réunis, au cours de la neuvième session extraordinaire, pour examiner la situation qui règne en Namibie, et sommes tombés d'accord sur des mesures concrètes visant à mettre fin à l'occupation illégale de ce territoire international par l'Afrique du Sud. En même temps, cinq pays occidentaux ont déployé des efforts pour aboutir à un règlement négocié. L'Afrique du Sud a réagi à tous ces efforts par une attitude décevante et chargée de défi typique de sa part.

199. En passant en revue tout l'historique du refus de l'Afrique du Sud d'appliquer les décisions de notre organisation, on peut se demander combien de temps encore les Nations Unies, et le Conseil de sécurité en particulier, pourront s'abstenir de prendre les mesures nécessaires.

200. Les récentes réunions du Conseil de sécurité sur la Namibie représentent les dernières tentatives pour faire progresser la cause de la liberté et de l'indépendance de la Namibie. Si ces efforts sont contrecarrés par l'Afrique du Sud, il n'y aura pas d'autre solution que de recourir à des sanctions obligatoires, aux termes du Chapitre VII de la Charte. En même temps, la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, ainsi que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, doivent continuer à recevoir notre appui total et sans réserve.

201. Au Zimbabwe, les Smith — Blancs ou Noirs — s'accrochent désespérément à un pouvoir qui s'effrite. Leur plan de règlement interne, qu'ils ont édifié hâtivement, est virtuellement en miettes. La pression, que les forces du Front patriotique exercent jour après jour pour se libérer, ne cesse d'augmenter, tandis que les perspectives d'un règlement négocié sont de plus en plus incertaines.

202. Maintenant plus que jamais, la communauté internationale a besoin de renforcer l'appui qu'elle apporte aux mouvements de libération de l'Afrique australe, pour que la justice et la liberté puissent l'emporter dans cette région perturbée. La Guyane, pour sa part, continuera à fournir tous les moyens d'assistance possibles, jusqu'à ce que la victoire soit remportée.

203. En Amérique latine, nous avons été témoins de l'heureuse conclusion des négociations concernant le canal de Panama. Cette évolution doit ouvrir de nouvelles perspectives dans les relations sur tout le continent.

204. Cependant, pour ce qui est du Belize, nous devons continuer à faire preuve de vigilance. Nous sommes en présence d'une situation où le peuple de ce territoire se voit dénier son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance et où son intégrité territoriale est menacée. En réaffirmant son appui au peuple du Belize, la communauté internationale doit continuer à rechercher les moyens propres à apporter une aide efficace au peuple du Belize, pour lui permettre d'exercer ses droits légitimes, de progresser rapidement et sûrement vers l'indépendance, sur un territoire intact. Le peuple du Belize peut être assuré du soutien sans relâche de la Guyane dans sa juste lutte.

205. De même, la Guyane a activement participé aux efforts en vue d'établir un ordre permanent des océans. Nous l'avons fait depuis les premiers jours du Comité international du fond des mers¹¹. C'est donc avec une profonde préoccupation que nous constatons que l'on envisage, dans certains milieux, une législation unilatérale de l'exploitation du fond des mers. La Guyane estime que de telles mesures feraient obstacle au processus de consultations et à la recherche d'accords, dont dépend l'aboutissement heureux des négociations définitives de la troisième Conférence du droit de la mer. Nous ne devons pas, en prenant des mesures unilatérales ou en poursuivant des intérêts nationaux étroits, rendre plus difficile la réalisation d'un accord global sur les questions qui restent en suspens au sujet du droit de la mer.

206. Toutes les questions que j'ai soulevées et d'autres, qui figurent à l'ordre du jour, si on les examine d'une façon globale, sont liées à la question fondamentale des droits de l'homme.

207. C'est cette large vision qui est à la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous célébrons cette année le trentième anniversaire. Parmi les importantes contributions faites à cette déclaration, figure la tradition qui soulignait l'importance des droits politiques et civils de l'individu. Pour sa part, la Charte insistait sur une conception plus large des droits de l'homme, en assurant, notamment, l'adoption de mesures positives en vue d'éliminer la pauvreté et le chômage et de "favoriser le progrès social et [à] instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

208. La Déclaration universelle et les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels nous ont donné des impératifs pertinents. En fait, grâce à l'expérience acquise ensemble dans les institutions spécialisées et les conférences spéciales, nous avons de meilleures connaissances et nous avons pu discerner et formuler des droits nouveaux et importants. Ainsi, la Conférence mondiale de l'alimentation, réunie à Rome il y a quatre ans, déclarait dans la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition :

"Chaque homme, femme et enfant a le droit inaliénable d'être libéré de la faim et de la malnutrition afin de se développer pleinement et de conserver ses facultés physiques et mentales¹²."

209. Sous un autre angle, l'UNESCO a souligné l'importance des droits culturels en tant que facteurs essentiels de la libération et du développement. L'exercice de ces droits est sous-jacent aux programmes d'autonomie collective et nationale, qui visent au développement intégré en utilisant toutes les ressources indigènes.

210. Dans cette façon de regarder les droits de l'homme, il est implicite que le maintien de structures qui font obstacle à la vie elle-même revient à dénier ces droits. Ces structures

¹¹ Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

¹² Voir *Rapport de la Conférence mondiale de l'alimentation, Rome, 5-16 novembre 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.ILA.3), chap. I, par. 1.

inhérentes à l'impérialisme et à ses manifestations perpétuent un ordre international qui se fonde sur des relations inégales, qui maintient un cadre de dépendance et des conditions imposées de sous-développement, avec la pauvreté, la faim et la maladie persistantes qui l'accompagnent, et qui heurte et diminue à tout moment les chances de vie de la majorité de la population mondiale.

211. De l'avis de la Guyane, il y a une contradiction dans le fait que le système de guerre en spirale qui dévore une grande partie des ressources mondiales — ressources qui devraient servir la vie — menace le droit le plus fondamental de tous : le droit à la vie. Cette culture de la violence, qui implique la maîtrise de techniques élaborées, de mise au point d'instruments de destruction massive, a entraîné certaines pratiques, notamment l'emploi de mercenaires, qui portent violemment atteinte aux droits de l'homme. En conséquence, la preuve de l'engagement universel à respecter les droits de l'homme est constituée par notre capacité de maintenir et d'étendre un consensus mondial et de poursuivre l'enrichissement de la condition de l'homme, en termes de développement total de la personnalité humaine.

M. Liévano (Colombie) reprend la présidence.

*Allocution de M. Pedro Verona Rodrigues Pires,
premier ministre de la République du Cap-Vert*

212. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre l'allocution du Premier Ministre du Cap-Vert. J'ai le grand plaisir d'accueillir Son Excellence M. Pedro Verona Rodrigues Pires, premier ministre de la République du Cap-Vert, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée générale.

213. **M. PIRES (Cap-Vert)**¹³ : L'occasion qui nous est offerte, en ce moment, de nous adresser à cette assemblée générale des Nations Unies — symbole, pour tous les pays et les peuples ici représentés, de l'espoir d'un avenir marqué par la concorde, le respect, l'égalité et la coopération entre les nations —, nous permet d'exprimer notre satisfaction, en constatant qu'un certain chemin a été parcouru dans ce sens, bien que ces objectifs soient encore loin d'être réalisés dans la pratique internationale.

214. Nous voulons ainsi partager la responsabilité, qui nous incombe à tous, de discuter dans cette instance les thèmes qui nous semblent fondamentaux pour le progrès de l'humanité. La sécurité collective, la paix et le développement sont des sujets qui intéressent tous les peuples, en ce monde où l'interdépendance s'affirme avec une évidence de plus en plus grande. C'est avec plaisir que nous constatons l'enracinement des principes pour lesquels nous avons toujours combattu et une réceptivité croissante aux aspirations et exigences légitimes des pays du tiers monde, qui veulent une participation plus grande et égalitaire au règlement des problèmes qui nous préoccupent tous.

215. C'est dans ce cadre d'une démocratisation progressive et salutaire des relations internationales que nous saluons l'arrivée des Iles Salomon en tant que cent cinquantième Membre de l'Organisation des Nations Unies et que nous

souhaitons, en même temps, à leur peuple et à leur gouvernement, au moment où ils commencent à jouir de l'euphorie naturelle de la liberté et de la responsabilité d'une vie indépendante, de grands succès sur le long chemin du progrès et du développement.

216. Les mérites de grand homme d'Etat et de diplomate expérimenté dans les affaires internationales qui vous sont reconnus, monsieur le Président, nous permettent d'avoir la certitude que les travaux de cette session seront dirigés avec toute la compétence que requiert la complexité des problèmes qui vont être débattus.

217. Nous voudrions, également, rendre hommage au Président sortant, représentant d'un pays qui, depuis plusieurs dizaines d'années, a offert l'exemple d'une politique cohérente dans la défense de la légalité internationale. Nous devons reconnaître que M. Mojssov a su garantir le succès de la trente-deuxième session de cette assemblée.

218. Profitant de notre présence en cette assemblée, il est de la plus élémentaire justice que nous soulignons l'activité infatigable et compétente du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui, par son action cohérente au service de la paix et de la sécurité internationales et de la saine coopération entre les nations, a contribué, de manière indéniable, au renforcement de la crédibilité et de l'efficacité de notre organisation mondiale. Nous voulons donc exprimer à M. Waldheim tout notre soutien, pour les efforts qu'il déploie en vue de la concrétisation des objectifs et des principes contenus dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies, et renouveler l'assurance de notre disponibilité constante à l'action commune des nations en faveur de la liberté, de l'indépendance, du développement et du bien-être des peuples.

219. Nous venons de quitter un monde où une lutte acharnée a été nécessaire pour que soient reconnus les droits des peuples à l'indépendance et à la liberté de choisir les voies qu'ils considèrent les plus propices à leur développement.

220. Nous sommes les bénéficiaires de cette nouvelle légalité, qui nous permet de croire en la possibilité d'une coexistence pacifique accrue entre des pays ayant des niveaux de développement différents et des structures sociales diverses. Nous sommes les bénéficiaires de cette lutte, qui a été aussi la nôtre pendant très longtemps, étant donné que l'on peut affirmer que notre histoire diplomatique a commencé en même temps que celle de la Guinée-Bissau, au moment où le PAIGC¹⁴ a entrepris la lutte pour l'indépendance de nos peuples. Mais, notre lutte n'était, en vérité, que la concrétisation des principes qui, année après année, étaient réitérés dans cette assemblée et qui sont inscrits dans tous les documents fondamentaux de l'Organisation.

221. Nous pensons avoir ainsi contribué, par notre effort, à la reconnaissance effective des principes qui constituent la base du droit international contemporain.

222. La situation géographique de mon pays, qui se situe au carrefour des peuples et des continents, constitue un de

¹³ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

¹⁴ Partido Africano da Independência de Guiné e Cabo Verde.

ses privilèges. Cette situation a, depuis toujours, permis au Cap-Vert de jouer un rôle important dans le rapprochement des peuples, ce qui correspond parfaitement aux principes directeurs de notre politique de non-alignement.

223. Ainsi, nous réaffirmons que la République du Cap-Vert n'abritera jamais de bases militaires étrangères, ni ne servira de point de liaison ou d'appui à des opérations d'agression contre des peuples et des Etats souverains.

224. Nous croyons que la paix, condition nécessaire au développement, sera une réalité le jour où les règles fixées par tous et mises en pratique par tous guideront les rapports quotidiens des nations. C'est dans cette perspective que nous envisageons notre participation à la communauté internationale.

225. Cette assemblée continue d'être, comme par le passé, la scène de condamnations répétées contre les tentatives visant à perpétuer en Afrique des situations anachroniques, marquées par la domination coloniale et raciste, ainsi que par l'*apartheid*. Les efforts louables et patients de la communauté internationale, qui font écho aux combats libérateurs des peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud et qui se reflètent dans les multiples résolutions de l'Organisation des Nations Unies, condamnant les régimes minoritaires d'Afrique australe, n'ont eu pour toute réponse que l'intensification de la terreur contre les populations sans défense, l'agression contre les Etats africains indépendants, le manque de respect absolu et le défi permanent lancé à la communauté des nations et aux aspirations des peuples de la partie australe du continent africain à une vie de dignité et de paix. Un exemple sans équivoque du défi qui est lancé à notre organisation mondiale est la récente décision du Gouvernement sud-africain d'entamer, unilatéralement, un processus conduisant à des élections en Namibie, qui seront nécessairement factices, d'ignorer ainsi, délibérément et de manière dangereuse, les légitimes revendications du peuple namibien et de son authentique représentant, la SWAPO, et de faire fi, avec une arrogance manifeste, de toutes les initiatives visant à établir une transition pacifique vers l'indépendance.

226. Si nous avons toujours eu la conviction — conviction qui, d'année en année, a été réitérée devant cette assemblée — que les régimes racistes et d'*apartheid*, étant donné leur caractère contraire à l'histoire, n'étaient pas disposés à dialoguer et à abandonner les méthodes sauvages, qui consistent à fouler aux pieds les droits de l'homme les plus élémentaires et à recourir, de manière systématique, à la violence contre les peuples et les Etats souverains et indépendants, les derniers événements nous ont fait prendre conscience qu'il est nécessaire et urgent que la communauté internationale multiplie, diversifie et centralise ses efforts, pour apporter une assistance à la SWAPO, mouvement de libération qui lutte pour l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie.

227. Le peuple du Zimbabwe se voit, aujourd'hui, dans la nécessité de faire échec à une nouvelle farce : ceux qui pratiquent l'oppression coloniale et qui défendent l'*apartheid* brandissent, à présent, le drapeau du pouvoir de la majorité et prétendent diriger le processus de son transfert, laissant de côté les combattants de la liberté

réunis au sein du Front patriotique. Ce genre de solution, qui néglige les aspirations profondes du peuple du Zimbabwe à une indépendance authentique, ne constitue rien d'autre que des concessions conjoncturelles à la pression exercée par la lutte de libération, laquelle, nous le réaffirmons solennellement, mérite toute notre solidarité.

228. En 1975, au moment où nous avons salué l'indépendance du Mozambique et de l'Angola, nous avons salué, en même temps, l'apparition d'une nouvelle étape dans la lutte du peuple de l'Afrique australe. Ainsi disparaissaient les Etats tampons, qui étaient remplacés par deux pays indépendants qui ont montré, par la force de leur exemple, qu'ils étaient décidés à ne pas se conformer à la situation qui régnait au sud de leurs frontières.

229. L'isolement croissant de ce bastion du colonialisme, auquel ont contribué de façon significative les activités déployées sous l'égide des Nations Unies, et qui a été certainement renforcé par les décisions de la récente Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, ainsi que la résistance héroïque du peuple sud-africain sous la pression des mouvements de libération, exaspèrent le régime qui, en radicalisant son défi, agresse impurement et de manière systématique les pays voisins.

230. Nous rendons hommage à ces véritables interprètes des nobles objectifs qui ont présidé à la création de la plus haute instance internationale. Tout au long de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid* et de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, il est du devoir de la communauté internationale de s'efforcer de trouver les voies efficaces pour isoler davantage le régime anachronique de Pretoria et abolir la honte historique que représente l'*apartheid*, ce qui exige, compte tenu de notre expérience, le renforcement de la capacité d'action des mouvements de libération.

231. Cohérents avec notre expérience de la lutte de libération nationale et en tant que pays récemment libéré de l'oppression coloniale, après deux longues décennies de lutte politique et armée, nous comprenons, dans leur véritable dimension, les souffrances incalculables imposées au peuple du Sahara occidental, dans sa lutte pour libérer son territoire illégalement occupé et divisé. Notre solidarité envers les peuples qui luttent contre toute sorte d'oppression allant à l'encontre de la réalisation de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux termes de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, renforce notre conviction que le différend qui oppose le peuple sahraoui à ceux qui occupent son territoire national ne pourra trouver une solution pacifique et juste que lorsque ce peuple pourra exercer effectivement son droit à déterminer souverainement et en toute liberté son propre destin.

232. Nous sommes de même solidaires du peuple du Timor oriental, en lutte pour la réalisation totale de ses aspirations à la liberté et à l'indépendance.

233. Au Moyen-Orient, persiste une situation qui défie le sentiment général de la communauté internationale, clairement exprimé à plusieurs reprises et sans équivoque en cette assemblée et dans d'autres institutions de l'Organisation. La

persévérance dans une politique d'agression, d'occupation et d'expansion, accompagnée de tentatives de transformation des structures démographiques, économiques, culturelles et religieuses des régions conquises par la force, représente une violation flagrante des principes de l'Organisation et constitue, en outre, une menace sérieuse à la paix et à la sécurité internationales.

234. Notre pays étant l'un des Membres les plus jeunes de cette grande famille de nations souveraines et indépendantes, et en ayant reçu un appui appréciable pendant sa lutte de libération nationale et même après l'indépendance, nous nous sommes habitués à voir dans l'Organisation des Nations Unies le principal garant de la légalité internationale et le défenseur des justes revendications des peuples qui veulent vivre dans la paix, la justice et le progrès.

235. Défenseurs intransigeants des idéaux de l'Organisation mondiale, du mouvement des pays non alignés et de l'OUA, c'est avec une grande préoccupation que nous voyons les actes d'agression perpétrés contre le Liban et les fréquentes violations de son intégrité territoriale et de sa souveraineté. Tous les Etats de la région ont le droit de vivre en paix, dans l'indépendance et la sécurité, mais une paix juste et durable ne sera pas possible tant qu'Israël ne se décidera pas à se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, ne reconnaîtra pas les droits nationaux légitimes intrinsèques et inaliénables du peuple palestinien et n'en acceptera pas l'exercice effectif, y compris l'exercice du droit à la création d'un Etat national et indépendant.

236. Nous tenons à réaffirmer notre soutien indéfectible à l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime de ce peuple martyr, et notre conviction que l'on ne pourra régler définitivement le problème du Moyen-Orient, sans la participation active des combattants de la liberté de l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties directement intéressées au conflit. Cependant, nous suivons avec intérêt les efforts persévérants déployés pour créer des conditions propices aux négociations qui, si elles tiennent compte des revendications fondamentales et inaliénables du peuple palestinien, permettront d'aboutir à une solution juste et pacifique.

237. A l'occasion de la commémoration, cette année du trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nous voudrions dire notre satisfaction du rôle positif que joue l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. En réalité, l'établissement des normes de droit international en la matière, la consécration du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples, les initiatives prises dans le domaine de la lutte contre la discrimination, le racisme, l'*apartheid*, la torture et les crimes contre la paix et l'humanité, ainsi que l'attention spéciale accordée à certains cas de violation flagrante des droits de l'homme, sont des résultats d'une importance incontestable à l'actif de l'Organisation et qu'il me plaît de souligner.

238. La République du Cap-Vert, née du combat authentique pour les droits de l'homme que fut la longue et dure lutte politique et armée menée à bien par le PAIGC contre

le colonialisme portugais, se félicite du bilan visiblement positif des activités de l'Organisation mondiale en faveur des droits de l'homme et de ses libertés.

239. Dans notre pays, après l'indépendance, une nouvelle administration, basée sur une large participation populaire, est en train d'être structurée et consolidée, et on a consacré et garanti à tous les citoyens les libertés et les droits civils et politiques fondamentaux. Nous pensons, cependant, que la lutte continue au-delà de l'indépendance nationale, car la question des droits de l'homme ne peut être dissociée du contexte économique, social et culturel. En réalité, l'exercice effectif, total et conscient des droits civils et politiques est pratiquement impossible sans la création de certaines conditions de base, économiques, sociales et culturelles. Il y a, par conséquent, une interdépendance essentielle des droits fondamentaux de l'homme dont on ne peut faire abstraction.

240. La lutte pour les droits de l'homme constitue donc, dans notre pays, un processus qui se poursuit. Sur le plan interne, il s'agit de jeter les bases du développement économique, sans lequel il n'est pas possible de libérer l'homme du spectre de la faim, de la misère, de la maladie, de l'ignorance et de l'analphabétisme.

241. D'un autre côté, la question des droits de l'homme dépasse la sphère purement nationale, pour se lier intimement à certaines questions d'ordre international parmi les plus importantes de notre époque. L'exercice effectif de ces droits n'est pas possible tant que subsistera l'ordre international actuel et tant que dureront le colonialisme, le racisme, l'*apartheid*, la domination et l'occupation étrangères. Cependant, l'élargissement à l'échelle internationale de la problématique des droits de l'homme ne doit pas légitimer son utilisation en tant que moyen de pression, car cela pourrait favoriser la création d'un climat de tension entre les Etats.

242. Nous pensons que l'Organisation mondiale devra continuer à jouer un rôle important dans la promotion et la sauvegarde des droits de l'homme, par l'intermédiaire des mécanismes qu'elle a mis en place, et dont les possibilités n'ont pas encore été épuisées, et qui ont démontré leur efficacité à diverses reprises.

243. Nous voudrions aussi exprimer notre solidarité avec ceux qui déplorent l'incongruité du fait que, dans un monde où le spectre de la faim hante des millions d'êtres humains, on continue à dépenser, chaque année, des sommes énormes pour la fabrication et le stockage des armements. Il est également à déplorer qu'une partie croissante du commerce entre nations consiste en l'achat et la vente d'équipements militaires, alors qu'une grande partie de la population mondiale continue, sans appui, la lutte pour la défense de l'environnement, la production d'aliments, contre l'ignorance, la maladie et les calamités naturelles.

244. La persistance d'un système où la paix n'est due qu'à la peur permanente d'une destruction réciproque ne peut que contribuer à tendre le climat des relations internationales et à détourner les Etats de leur tâche fondamentale, qui consiste à assurer le bien-être de leurs peuples. Toute la communauté internationale ressent la nécessité de

mettre fin à la course aux armements et d'entamer un processus qui conduise à un vrai désarmement. Dans ce processus, et au-delà des progrès déjà réalisés à différents niveaux régionaux et des initiatives louables de conclusion d'accords sur la limitation d'armes stratégiques, la non-prolifération des armes nucléaires et autres armes d'extermination massive, il appartiendra à l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'unique organe capable de donner une dimension d'universalité à la lutte pour la paix, la sécurité et le développement, de jouer un rôle important.

245. Les résultats fructueux de cette orientation ont déjà été confirmés par la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, qui avait été convoquée sur l'initiative des pays non alignés.

246. Nous espérons que la Commission du désarmement des Nations Unies sera en mesure de veiller à l'exécution des décisions prises, par cette session extraordinaire, et de fournir les éléments destinés à un programme global de désarmement, organe où les puissances nucléaires et un certain nombre de pays, y compris plusieurs pays non alignés, participeront sur un pied d'égalité.

247. Il est vrai que l'existence de grandes quantités de stocks d'armes, surtout d'armes non conventionnelles, constitue une menace constante à la survie de l'humanité entière.

248. Dans ces conditions, nous pensons que, par le truchement de l'Organisation des Nations Unies, tous les pays pourront participer activement à l'établissement d'une politique durable de sécurité internationale.

249. Les relations économiques internationales continuent à subir des contradictions, qui se traduisent par le déséquilibre existant entre les pays riches et industrialisés, d'une part, et des pays pauvres et sous-développés, d'autre part.

250. C'est ce système de relations économiques internationales, dont les mécanismes contribuent à l'approfondissement de ce déséquilibre et bloquent les efforts de développement, qui continue à être l'objet de débats au sein de l'Organisation, et plus particulièrement à l'occasion des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

251. C'est dans ce contexte que l'on assiste à une prise de conscience croissante de la nécessité d'imprimer un nouvel ordre aux valeurs qui régissent les relations économiques internationales. Les diverses sessions de la CNUCED, la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, tenue à Buenos Aires, et les accords entre la Communauté économique européenne et son groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique constituent, entre autres, des exemples de cette préoccupation.

252. La poursuite de ces objectifs, nous devons le reconnaître, a rencontré des obstacles qui provoquent, à la fois, des doutes et des interrogations susceptibles de rendre plus difficile un véritable dialogue constructif. Les perturbations monétaires existantes, l'érosion monétaire croissante, en particulier dans les pays à économie plus fragile, la détérioration des termes de l'échange entre les pays

fournisseurs de matières premières et les pays industrialisés, de même que le protectionnisme pratiqué par certains pays confirment la justesse de nos préoccupations.

253. Nous traversons une phase de l'histoire de l'humanité, dans laquelle les fondements de l'ordre économique international en vigueur sont ébranlés. Il nous incombe la grande responsabilité de réfléchir sur les principes qui devront présider aux relations économiques internationales futures.

254. A notre avis, l'instauration d'un nouvel ordre économique international devra se baser sur les points suivants : premièrement, la reconnaissance, associée à une volonté politique, de la nécessité objective de modifier l'ordre économique en place, et de la participation de tous les pays sur un pied d'égalité à la solution de problèmes qui affectent l'humanité; deuxièmement, l'augmentation de l'aptitude technique et technologique des pays en développement, ce qui leur permettra ainsi d'appliquer à leur profit les acquis de la science et de la technologie; troisièmement, l'assistance financière, afin d'atteindre pour le moins l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut fixé par l'Organisation des Nations Unies; quatrièmement, l'assistance spéciale aux pays les moins développés, qui en plus des injustices du système actuel, doivent faire face à des conditions naturelles défavorables; et cinquièmement, l'application effective du Plan d'action de Buenos Aires pour la coopération technique entre pays en développement.

255. Nous sommes convaincus que les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour donner effet aux objectifs que nous venons d'énumérer.

256. Nous attendons, par ailleurs, une collaboration constructive de la part des membres du Comité plénier, pour que celui-ci puisse pleinement exercer ses fonctions que nous estimons très importantes pour la définition d'un nouvel ordre économique international.

257. Nous sommes un pays insulaire, aux dimensions territoriales réduites et aux ressources naturelles limitées. Nous attachons donc une importance particulière aux questions liées à la mise en valeur et à la répartition des ressources maritimes et, en général, à l'ensemble des problèmes du droit de la mer. Lorsque, en décembre 1970, fut approuvée la résolution 2749 (XXV), elle fut saluée comme un instrument précieux, définissant un nouvel ordre économique international, et comme étant un espoir légitime pour les pays qui, comme le nôtre, ne possèdent pas les moyens techniques pour mener à bien l'exploitation individuelle des ressources des fonds marins.

258. Cependant, les résultats de la dernière session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer sont venus assombrir les perspectives prometteuses qui s'étaient fait jour au cours des négociations persistantes et qui visaient à définir un droit international en la matière. En effet, à cette session, il a été question de législation unilatérale, idée qui, si elle était maintenue, irait à l'encontre des positions adoptées antérieurement par la communauté internationale.

259. Nous sommes certains que la compréhension de l'importance que représente la conclusion heureuse des

travaux de cette conférence évitera que tant d'efforts soient voués à l'échec, ce qui se répercuterait gravement sur les relations internationales.

260. Au Cap-Vert, nous nous trouvons totalement engagés dans la lutte de reconstruction nationale, lutte particulièrement difficile, si l'on tient compte de la situation de chaos dont nous avons héritée.

261. Nous sommes réduits à construire, presque morceau par morceau, la terre utile sur laquelle nous devons travailler, à créer, à partir de rien, les conditions d'existence de notre peuple et à édifier les structures d'un Etat démocratique sur l'inertie ruineuse du pouvoir colonial.

262. Nous sommes obligés de gaspiller une grande partie de notre énergie dans l'effort qui consiste à inverser totalement la situation d'appauvrissement progressive, créée dans notre pays par des siècles d'abandon. La désertification, l'émigration et le déséquilibre social constituent encore les stigmates profonds d'un système que nous avons su combattre et abolir.

263. L'Organisation des Nations Unies, qui nous a toujours appuyés et a su insuffler la dynamique voulue et canaliser la solidarité internationale à l'égard de notre peuple, appréciera pendant cette session le rapport élaboré par la mission de l'Organisation des Nations Unies qui, conformément à la résolution 32/99 [A/33/167 et Corr.1], a visité récemment notre pays.

264. Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui accordent à notre pays une aide opportune et solidaire. Nous avons la certitude que, dûment éclairés par ce document, l'Organisation des Nations Unies et les pays donateurs seront en mesure d'intensifier leur action de coopération avec notre pays. Cette solidarité continue d'être d'une valeur inestimable pour la solution des multiples problèmes immédiats et constitue une contribution importante pour la création des infrastructures adéquates au développement économique et social du Cap-Vert.

265. Avant de terminer, nous voudrions exprimer notre confiance toujours plus grande dans l'action et les destinées de l'Organisation des Nations Unies qui, non contente de consolider d'année en année son prestige et sa représentativité, par l'admission croissante de nouveaux Etats, déploie aussi des efforts louables pour mieux structurer et donner du dynamisme à ses divers organes, afin de se mettre à la hauteur de la gravité et de la complexité des problèmes multiples qui affligent l'humanité.

266. Nous sommes convaincus que l'Organisation constitue l'instance appropriée et privilégiée, pour trouver les solutions qui répondent aux préoccupations fondamentales de notre temps, et où pourront se faire entendre les futures nations qui émergeront du combat rendu légitime par les nobles desseins qui animent cette prestigieuse organisation.

267. En ma qualité de chef du Gouvernement de la République du Cap-Vert, je voudrais réaffirmer notre engagement aux principes qui, toujours, ont guidé notre action, notamment aux principes de non-alignement,

d'autodétermination et d'indépendance des peuples, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, de la non-agression et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, du respect mutuel des avantages réciproques et de la coexistence pacifique avec tous les peuples du monde.

268. Nous formons les meilleurs voeux pour que les travaux de cette session constituent une étape dans la consolidation des progrès déjà réalisés dans la construction d'un futur prometteur de liberté et de bonheur pour les peuples, qui conduira au progrès que nous souhaitons tous.

269. Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre du Cap-Vert de l'important discours qu'il vient de prononcer.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

270. **M. ADAMOU (Niger)** : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes très vives félicitations pour votre élection à la présidence de notre assemblée générale. Je n'oublie pas non plus votre prédécesseur, M. Mojsov, pour le travail considérable qui a été accompli lors de la trente-deuxième session.

271. La trente-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, contrairement aux autres années, n'ouvre pas de nouveaux dossiers. Elle clôt une période d'intenses activités et la prolonge, pour tenter d'asseoir un peu plus les éléments d'accords, trouvés çà et là, à force de dialogues patients, entre les différents intérêts de ce monde. Aux sessions extraordinaires sont venues s'ajouter des conférences tenues au peu partout, chacune traitant d'un sujet particulier : Genève, New York, Vienne, Belgrade, Khartoum, Buenos Aires, pour ne citer que quelques-unes de ces étapes, ont marqué incontestablement le long chemin que les idées empruntent pour évoluer, mûrir et se faire accepter.

272. Sans verser dans l'euphorie ni dans la morosité, nous pouvons constater que l'année a été bien remplie. Bien remplie, certes, mais l'avons-nous seulement réussie ?

273. Nul doute que ces rencontres ont fait naître des lieux d'espoir, tant en ce qui concerne les questions fondamentales de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de l'instauration du nouvel ordre économique international, que des questions de paix et de sécurité.

274. Sans doute aussi sera-t-il difficile d'ignorer ou de négliger l'effort lent et laborieux dans la compréhension des choses, consenti par des partenaires que tout divise, sur le plan de la vie sociale comme sur le plan des intérêts politiques et économiques. Certains cas devenus presque irréductibles ont connu, qu'on le veuille ou non, un regain d'intérêt dans l'approche des solutions, bien que leurs dimensions politiques fondamentales n'aient pas encore varié : il en est ainsi des problèmes qui préoccupent plus que jamais l'Afrique australe et le Moyen-Orient.

275. Ailleurs, quand on aborde les rapports économiques entre pays riches et pays pauvres, on se perd en conjectures pour comprendre la réticence au changement de certaines grandes puissances économiques, devant les nécessités d'ouverture élémentaires d'un monde bloqué et qui ne peut plus s'épanouir sans la participation active des populations du tiers monde.

276. Une année de labour, même féconde, ne signifie nullement une année de sécurité. Le Secrétaire général rappelle dans son rapport sur l'activité de l'Organisation :

“Une des principales raisons pour lesquelles a été créée l'Organisation des Nations Unies fut le désir de faire cesser la lutte pour l'acquisition de sphères d'influence et d'instituer à la place un ordre mondial plus civilisé et plus représentatif dans lequel les pays gouverneraient leurs relations et tenteraient de résoudre les problèmes qui leur sont communs à tous avec l'accord et la participation de tous, faibles et forts.” [Voir A/33/1, sect. II.]

277. Trente-trois ans après, il ne s'agit plus de lutte; il s'agit bien de guerres d'influence et de volonté de prise de possession. Cinquante-deux nations réunies, en 1945 à San Francisco, avaient jeté les bases d'une Charte que personne ne conteste, mais que violent chaque jour tous ceux que hantent l'esprit de domination et l'âpre besoin d'exploiter, sans jamais calmer une soif toujours renouvelée d'enrichissement. Cent cinquante pays aujourd'hui — oh ! quel progrès dans l'universalisme ! — participent à la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La grande majorité de ces pays est venue chercher la coopération, mais avant tout la sécurité : la sécurité individuelle et la sécurité collective.

278. C'est dire l'importance de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, et pour laquelle il nous est impérieux de persévérer dans le combat collectif, afin que triomphent les idéaux d'égalité, de liberté et de justice.

279. La sécurité, qui reste la préoccupation majeure du Gouvernement nigérien, sera au centre de mon propos de ce soir. Vous comprendrez aisément ma hantise, car, en tant qu'Africain, je ne peux me taire devant l'immense complot qui se trame chaque jour dans les bureaux obscurs où l'on remodèle le continent africain, dernier bastion de la virginité des valeurs authentiquement humaines, en composantes idéologiques ou économiques juste bonnes à compléter un ensemble ou à en assurer et accroître la puissance. D'où les difficultés montées de toutes pièces, pour empêcher les regroupements régionaux de forger la force et la solidarité nécessaires à l'épanouissement de leurs peuples; d'où l'abandon des programmes de développement, pour parer au plus pressé, c'est-à-dire la sécurité; d'où le retard qu'on impose aux peuples d'Afrique, en les maintenant dans le rôle subalterne de producteurs et fournisseurs de matières premières; d'où les menaces et les intimidations, qui ralentissent l'effort de conscientisation, propre à libérer les masses de l'aliénation culturelle et économique à laquelle elles n'ont cessé d'être soumises depuis de longues décennies; d'où la propension diabolique à la déstabilisation par les forces intérieures et extérieures; d'où les guerres fratricides, qui s'allument comme par miracle; d'où le soutien apporté à l'Afrique du Sud raciste, pour qu'elle continue de préoccuper le reste de l'Afrique.

280. Nous savons, par expérience, que ce phénomène n'est point propre à l'Afrique. Il a été utilisé longtemps en Amérique latine et en Asie, où il avait réussi à étouffer des générations entières. Depuis, il a pris des formes plus raffinées. Mais il garde le même nom : l'interventionnisme. Quelle que soit sa couleur, il impose aux gouvernements et aux institutions de nos Etats des préoccupations majeures, qui dépassent leur capacité de maîtriser les événements et qui sont sans rapport avec les options et les priorités normales et logiques de développement. En détournant ainsi les efforts des uns et des autres, il dicte ses lois qui concourent toutes à créer un climat d'insécurité, un climat de déstabilisation permanente, une atmosphère de désespoir.

281. Beaucoup avaient espéré que le continent africain, qui venait de sortir de la nuit noire de la colonisation — après que ses enfants, par millions, eurent connu l'esclavage, l'exil et la déshumanisation — allait enfin, au tournant de sa renaissance, connaître la joie d'être et de préparer son avenir, selon des principes reconnus à tous par toutes les chartes.

282. Vite, hélas, ces chartes ont été délaissées. Celle de l'OUA, qui a marqué très tôt la volonté du continent de faire face aux événements, après quelques succès remportés, évolue vers l'impuissance et tend malheureusement à sombrer dans des contradictions paralysantes, annihilant jusqu'à ses capacités d'éteindre les moindres foyers d'incendie. Et, dans ce désarroi général, l'indifférence s'installe, ouvrant ainsi la porte aux ingérences et à l'insécurité.

283. L'insécurité des Etats africains réside — au-delà des vicissitudes que comportent les options politiques, les choix négatifs sur les courants économiques et les importations de produits indigestes à la culture du continent — dans l'existence du cancer que constitue l'Afrique australe, avec l'*apartheid* et ses séides : en effet, quel homme de justice ne se sentirait pas concerné par le martyr subi par Steven Biko, par tous ces hommes sans défense, rejetés par les lois de leur propre pays, comme des bêtes errantes, et qui les situent dans un corset de la non-dignité, de la non-humanité, de la non-existence ? L'*apartheid* et ses séides, non contents d'écraser à l'intérieur le Noir parce qu'il est simplement noir, portent la déstabilisation et la guerre dans les pays voisins parce qu'ils sont simplement noirs, et créent ainsi un climat d'insécurité et de colère sur tout le continent.

284. L'Afrique, ainsi soumise à la volonté têtue d'une bande de parias, n'a point de choix : un cancer reste un cancer; il faut l'extirper. Mais personne n'ignore les conséquences d'une opération de ce genre. Les nombreuses compagnies qui attisent les feux de joie de ce camp de l'enfer commencent à peine, dit-on, à comprendre qu'on ne peut jouer impunément avec la vie humaine. Il y a un temps à tout. Peut-on seulement exprimer l'espoir de voir les puissances occidentales persévérer dans l'effort entrepris en Namibie et au Zimbabwe ? Peut-on seulement exprimer l'espoir de les voir enfin assumer leurs responsabilités historiques, devant ce fléau que constituent l'*apartheid* et ses séides — je veux dire les Vorster, les Ian Smith, les Pik Botha et autres Bob Denard !

285. La sécurité du continent l'impose, comme elle impose de couper le lien ombilical qui relie Pretoria à

Tel-Aviv, autre miroir à deux faces, créé par la nature des choses pour entretenir l'insécurité au Moyen-Orient et en Afrique. Un cancer en vaut un autre.

286. Aux structures d'insécurité et de frein au développement, l'Afrique doit encore faire face aux démons de l'idéologie, qui encensent la conscience d'une dialectique parfumée, conçue par une certaine guérilla intellectuelle. Oh ! Combien d'hommes de foi et de bonne volonté ces sirènes n'ont-elles pas attirés à elles ? Mais l'Afrique, bâtie dans un moule millénaire, faite de patience et de tolérance attentive, a réussi chaque fois à se ressaisir et à rejeter les pensées osées qui n'ont, elles aussi, de vrai que des intentions basement mercantiles recouvertes de quelque manteau de philosophie. L'impérialisme reste, tout compte fait, égal à lui-même et quelle que soit sa couleur : il coûte le même prix, c'est-à-dire la liberté d'être.

287. Comment faire comprendre aux uns et aux autres l'attachement de nos pays à la liberté, notre désir profond d'être nous-mêmes, le sens profond que nous donnons à notre solidarité ? Certes, il n'est plus possible de vivre en vase clos, à l'intérieur d'une muraille. L'échange, quelle que soit sa nature, est toujours enrichissant et aucun de nos Etats ne le rejette, au contraire. Mais l'échange ne doit en aucune façon être l'occasion d'immixtions flagrantes, aliénantes et destructurantes.

288. Oui, beaucoup de ceux qui découvrent l'Afrique ou qui croient la connaître, au point de nourrir à l'égard d'elle des sentiments louables d'amitié, espèrent recevoir leur propre image chaque fois qu'ils la regardent au fond des yeux. Il est une réalité bien simple : l'Afrique est ce qu'elle est et il ne peut en être autrement. Elle peut contracter quelques maladies infantiles de l'après-indépendance et s'en guérir. C'est dans la règle des choses, même si elle est déroutante pour une certaine logique.

289. Respecter nos cultures, nos coutumes, nos façons d'être et de concevoir, le présent et l'avenir, c'est nous donner nos chances de développement. C'est la condition requise pour la sécurité du continent que nous rêvons de réaliser, au mieux des intérêts de nos populations.

290. Nous savons, à cet égard, que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a abouti à l'Acte final, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975, qui aura eu le mérite de prévoir, entre autres, un code de relations amicales et pacifiques entre Etats européens, ainsi que l'instauration de mesures de confiance dans la conduite de leurs relations.

291. Mais, nous conviendrons que l'Acte final d'Helsinki n'aura davantage de valeur que si son éthique et sa portée s'étendent aux autres Etats indépendants non européens, en d'autres termes, si ses signataires ainsi que leurs alliés complètent leur démarche historique, en s'interdisant toute immixtion et toute intervention militaire, en Afrique notamment, quel qu'en soit le mobile ou le fondement ; c'est dans cette optique que mon pays encouragera toute initiative visant à la convocation d'une conférence sur la paix et la sécurité en Afrique, qui redonnerait à nos nations la quiétude que l'histoire, ancienne ou moderne, n'a pas encore réussi à leur donner de manière totale.

292. Les problèmes de sécurité sont vastes et préoccupants. Nous avons été attentifs à la dixième session

extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, session à laquelle nous avons apporté nos convictions intimes. L'équilibre de la terreur, qui maintient le monde dans une menace permanente de destruction, est une situation injuste et inadmissible. L'enjeu est loin de valoir la hargne qu'il y a eu à réunir un tel volume d'engins de mort. Quelle que fût la volonté des uns et des autres, il était impensable — nous en convenons — de résoudre le problème du désarmement et de la sécurité internationale au cours de cette session extraordinaire. Si le décor a pu être changé, rien de fondamental n'a bougé. Mais il faut espérer que les supergrands et ceux qui aspirent à l'être auront assez de sagesse pour se respecter et accepter d'amplifier la notion de l'inutilité de toute accumulation d'armes, sophistiquées ou pas. A quoi bon posséder cet arsenal capable, dit-on, de détruire 10 fois, 100 fois la terre, puisque celle-ci ne mourra qu'une fois ?

293. L'humanité peut attendre beaucoup du domaine nucléaire et du désarmement en général. Elle en a le droit. Tant de capitaux et tant d'intelligence pourraient servir mieux aux programmes de développement.

294. Mais cette vérité élémentaire, tout le monde la répète sans jamais songer à l'appliquer. Il n'y a point de satisfaction à tirer de la session extraordinaire sur le désarmement tant que la notion de développement n'aura pas pris le pas sur celle de la stratégie de destruction.

295. J'ai parlé de sécurité et de développement. Ces concepts, qui touchent de près la vie de chacune des nations que nous représentons ici, sont pratiquement indéfinissables dans leur dimension historique. Leur dynamique mérite une étude approfondie.

296. La sécurité, dit-on, n'a pas de prix. Elle justifie souvent les prises de position les plus excessives dans les calculs de défense. Elle s'embarrasse peu de l'existence des autres, à qui l'on prête généralement toutes les intentions, même les plus invraisemblables. Pour asseoir la confiance sur le territoire national, elle n'hésite devant aucun sacrifice, au nom du droit national à l'existence. Elle conditionne tout à l'intérieur de l'ensemble de l'Etat-nation et donne valeurs au patrimoine et aux intérêts. On se dit qu'il vaut toujours mieux prévoir au-delà du possible, plutôt que d'être surpris par un adversaire. Ce concept de la sécurité est égal partout. Regrettons seulement les excès qu'il engendre et l'assèchement de la confiance qui en résulte dans les rapports entre voisins, que tout devait rapprocher.

297. Ce phénomène s'étend malheureusement à l'Afrique, dont certains Etats se livrent à une accumulation d'armes, sans commune mesure avec les exigences d'une sécurité intérieure.

298. Pour les pays jeunes que sont les nôtres, il va de soi que sécurité et développement sont deux mots qui se confondent dans la théorie, mais qui se repoussent dans les faits. Il n'existe pas, en effet, de développement sans la sécurité des frontières. C'est la notion de l'Etat-nation qui l'exige. Quant au développement économique, s'il est traduit en termes de programmes d'investissements et d'efforts d'amélioration de la vie, il tourne le dos à la sécurité. Les deux sont difficilement conciliables dans un même budget, surtout quand celui-ci est étroit.

299. Cette préoccupation — j'allais dire cet équilibre difficile à tenir — n'est, hélas, pas le seul handicap que rencontrent certains pays en développement, notamment ceux du Sahel par exemple, auxquels mon pays appartient. Les climats sont fluctuants et provoquent souvent des catastrophes sur une économie sans ressorts capables d'amortir les chocs. Une économie, basée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage, résistera difficilement à la destruction, par suite des aléas climatiques, surtout quand ceux-ci se prolongent pendant une longue période.

300. Ainsi que le disait le Président du Conseil militaire suprême, chef de l'Etat, le lieutenant-colonel Seyni Kountche, en s'adressant à la nation nigérienne le 15 avril dernier :

“Nous demeurons constamment à pied d'oeuvre, toujours à l'écoute de nos villages qui connaissent une soudure alimentaire difficile, qui ont un problème d'eau, qui ont un problème de médicaments ou qui ont un problème d'école... Nous demeurons constamment absorbés, toujours attentifs et toujours impatients devant la reconstitution de notre cheptel et devant nos projets dont l'exécution tarde à se matérialiser...”

“Or, vous savez que, sur ce terrain, notre détermination n'a pas varié. Vous savez que le problème alimentaire, qui fut l'une de nos premières préoccupations, continue toujours de dominer nos objectifs et de guider nos choix... Car l'autosuffisance alimentaire est chez nous un préalable impérieux. Il doit être atteint, pour que le Niger contrôle sa croissance et amorce définitivement son décollage vers le développement.”

301. Il est en effet bouleversant qu'à cette ère d'abondance et de gaspillage à la fois, cette ère de technologie avancée, où l'homme s'éloigne dans la conquête du cosmos, des millions d'autres hommes sur la terre affrontent journellement la faim, et parfois en meurent. Cette triste réalité constitue, peut-être, le plus grave et le plus honteux des anachronismes de nos jours, un défi lancé à l'humanité tout entière.

302. Aussi conviendrons-nous que le problème de l'alimentation mondiale a cessé d'être une question technique; il s'agit d'un dossier éminemment politique devant lequel la communauté internationale, et notamment ceux des plus nantis de ses membres, se doivent de prendre des mesures rapides et radicales, afin de prévenir les risques d'un cataclysme généralisé, dont les victimes sont estimées aux deux tiers de la population du globe.

303. Il est, du reste, superflu de préciser, hélas, que ces millions d'êtres humains, sur lesquels plane la menace dans des perspectives bien proches, appartiennent essentiellement aux pays en développement et, tout particulièrement, aux pays africains; car l'Afrique reste toujours en retard sur les autres régions en développement pour la production alimentaire et le ravitaillement. Elle n'arrive même pas à produire suffisamment pour non seulement compenser le déficit chronique, qu'elle accuse d'année en année, mais aussi couvrir les besoins d'une croissance démographique, dont elle a le taux le plus élevé du globe. C'est là une situation injuste au regard de l'Afrique, d'autant plus que ce continent a un potentiel suffisant pour

accroître sa production alimentaire et la maintenir à un niveau d'autosuffisance.

304. Il nous est souvent dit et répété par des esprits statiques que la surpopulation et l'explosion démographique, que connaît le tiers monde, seront à la base de la crise alimentaire mondiale; cela étant, on préconise, pour la solution de cette crise, de freiner ou, au besoin, d'arrêter la croissance démographique. Il s'agit là, évidemment, d'une vision manichéenne des problèmes du tiers monde, des problèmes africains, car l'Afrique reste encore une des régions les moins peuplées du globe.

305. Des rapports qui nous sont parvenus soit de la FAO, soit de la Banque mondiale, ou d'autres sources spécialisées dans les questions de développement économique et social, il ressort que de grandes possibilités de croissance de la production agricole existent, en corrélation avec un nécessaire transfert de technologie adaptée aux structures africaines.

306. Ainsi, ces rapports révèlent que, en tenant compte, d'une part, des facteurs scientifiques et technologiques, au demeurant disponibles, destinés à l'accroissement de la production agricole et, d'autre part, de tous les facteurs objectivement susceptibles de limiter la production alimentaire mondiale, on pourrait obtenir dans le monde des produits agricoles d'une valeur énergétique alimentaire pour 76 milliards d'êtres humains, soit une population de 15 à 18 fois supérieure à la population actuelle du globe.

307. Cependant, aussi sérieuse et exacte que cette étude puisse être, ses conclusions demeurent et demeureront longtemps encore des vœux pieux, tant que la volonté politique de leur mise en oeuvre n'est pas consentie.

308. C'est en cela que ma délégation — la délégation d'un pays en développement, sahélien et enclavé, dont les constants efforts de mobilisation sont aujourd'hui reconnus — se fait fort d'attirer, une fois de plus, l'attention des délégations ici présentes, représentantes d'Etats ou d'organisations internationales, pour que notre assemblée, de façon individuelle ou collective, prenne les responsabilités historiques qui sont les siennes, devant ce défi que représente le problème alimentaire mondial.

309. Ma délégation estime, à l'instar de bien d'autres, que, dans le cadre des efforts tendant à l'instauration du nouvel ordre économique international, il est nécessaire d'accorder une attention toute particulière à la solution urgente de la crise alimentaire.

310. C'est là un des multiples aspects — mais fondamental à nos yeux — de la sécurité que sont en droit de réclamer nos nations. Il s'agit là d'un besoin élémentaire à satisfaire d'abord, concomitamment aux autres besoins primaires que sont la santé et l'éducation.

311. C'est dans cette optique que mon pays soutient et continue de soutenir la création du Fonds international de développement agricole et, d'une manière générale, les activités de la FAO et des autres institutions de la famille des Nations Unies.

312. Les efforts déployés, à cet effet, par M. Saouma, directeur général de la FAO pour la mise en oeuvre d'une

stratégie et des perspectives à long terme, en vue d'une accélération rapide de la production alimentaire en Afrique, méritent d'être soulignés; nous osons espérer que cette analyse contiendra un véritable plan d'action pour une lutte radicale contre la sécheresse et les dangers permanents que sont les criquets pèlerins et autres ennemis des cultures, dont les foyers en Afrique sont aujourd'hui nombreux.

313. Ma délégation lance également un pressant appel pour que les plans d'action adoptés à Nairobi, pour la lutte contre la désertification¹⁵, et à Mar del Plata, pour la mise en valeur et l'exploitation du potentiel-eau¹⁶, connaissent un meilleur écho auprès de nos gouvernements respectifs.

314. Telle est la contribution que j'ai voulu apporter, au nom de mon pays, aux débats de cette trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. La sécurité, dans ses multiples dimensions, est au centre des préoccupations de tous les Etats, en particulier de nos jeunes Etats qui sont les plus vulnérables. Mais, la tâche primordiale qui nous incombe à tous est surtout de nourrir, soigner et instruire nos populations. Regardons, par conséquent, au-delà des intentions souvent abusivement prêtées aux autres, cultivons l'esprit d'une détente universelle et engageons-nous résolument sur le chemin enrichissant d'une véritable coopération internationale, la seule apte à soulager notre commune humanité de son cortège de misères et à résoudre, ainsi, les contradictions multiples qui la caractérisent.

315. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

316. Mme **HYDER** (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*]: Hier [21^e séance], dans l'exercice de son droit de réponse, le représentant de l'Afghanistan a formulé une fois encore certaines accusations auxquelles il me faut répondre.

317. Les peuples Pakhtun et Baluchi du Pakistan, de même que les autres populations de mon pays, ont déterminé librement leur destin en 1947 lorsque, volontairement et démocratiquement, elles ont décidé de faire partie de l'Etat indépendant du Pakistan. Le droit à l'autodétermination d'un peuple, une fois qu'il a été exercé, ne peut être remis en question, sinon l'unité et l'intégrité territoriale de nombreux Etats seraient mises en danger. C'est précisément pour cette raison que le mouvement des pays non alignés, la Charte de l'OUA, l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par notre assemblée [résolution 2625 (XXV)], consacrent le caractère inévitable des frontières établies.

318. Il n'y a pas de "question nationale des peuples Pakhtun et Baluchi". Le bien-être des ressortissants Pakhtun et Baluchi du Pakistan relève du souci exclusif du Gouvernement pakistanais. Il ne peut pas y avoir de

"divergence politique" entre le Pakistan et l'Afghanistan à cet égard. La population de l'Afghanistan comprend divers groupes ethniques. Kaboul estimerait-il normal qu'un autre pays soulève le problème national des Tadjiks, des Uzbeks ou des Khazars qui vivent en Afghanistan ?

319. L'objectif fondamental des "grandes lignes révolutionnaires" du parti au pouvoir en Afghanistan n'est autre chose qu'un manifeste politique qu'il a lui-même adopté. Il ne lui confère aucun droit de s'ingérer dans les affaires internes d'un autre Etat.

320. Le représentant de l'Afghanistan a déclaré qu'ils "s'étaient toujours efforcés de résoudre les différends politiques" par "un dialogue amical et sincère". Nous souhaitons qu'il en soit ainsi. Le Président du Pakistan, le général Zia-ul-Haq, a déclaré qu'il n'avait aucune divergence de vue avec l'Afghanistan; si l'Afghanistan a un différend avec le Pakistan, nous sommes prêts à en discuter amicalement et sur un plan bilatéral. Alors que l'Afghanistan a refusé de discuter ce prétendu différend politique directement avec le Pakistan, en dépit de nos initiatives, le Gouvernement afghan choisit de soulever cette "question" dans les instances internationales. Comment l'Assemblée et nous-mêmes pouvons-nous considérer cela comme "une démonstration de bonne volonté" de la part du Gouvernement afghan ?

321. Je suis persuadée que l'Assemblée générale estimera impossible d'accepter l'affirmation du représentant de l'Afghanistan, selon laquelle les initiatives de son pays, qui empiètent sur l'intégrité territoriale d'un Etat voisin et constituent une ingérence flagrante dans ses affaires intérieures, sont conformes, en quelque manière que ce soit, à la Charte des Nations Unies et aux principes de la coexistence pacifique.

322. En conclusion, je voudrais une fois de plus me faire l'écho du désir exprimé hier par le chef de la délégation pakistanaise [21^e séance], à savoir: l'établissement de relations amicales entre le Pakistan et l'Afghanistan, sur la base des principes de la coexistence pacifique. Les relations entre les Etats sont fondées sur la réciprocité. Pour sa part, le Pakistan désire poursuivre et développer ses relations d'amitié et de coopération avec l'Afghanistan et il fournit toutes les facilités que cela requiert.

323. M. **MAROOFI** (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*]: La délégation du Pakistan estime qu'il y a lieu, une fois de plus, d'exercer son droit de réponse à l'occasion de la seule divergence politique qui existe entre nos deux Etats, voisins l'un de l'autre, à savoir la question nationale des peuples Pakhtun et Baluchi.

324. La position de la République démocratique d'Afghanistan au sujet de la question des populations Pakhtun et Baluchi, telle que décrite dans la déclaration de mon chef de délégation [18^e séance], et qui a été réaffirmée, à l'occasion de notre exercice du droit de réponse d'hier [21^e séance], est bien connue de tous. Par conséquent, ma délégation appelle l'attention de cette assemblée sur notre position, telle qu'elle est exposée dans les procès-verbaux du débat général de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, et n'abusera pas de sa patience en lui imposant des répétitions.

La séance est levée à 19 h 45.

¹⁵ Voir document A/CONF.74/36, chap. I^{er}.

¹⁶ Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977 (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.77.II.A.12), chap. I.